

## ANNEXE XVIII

### PETITE HISTOIRE DES FORGES DU VAUBLANC

Le texte qui suit a beaucoup emprunté au remarquable ouvrage de Jean-Yves Andrieux, « *Forges et hauts-fourneaux en Bretagne du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle* » (Editions C.I.D.), aux pages très intéressantes qu'Yves Droniou a écrites dans « *Le Mené à travers la Révolution* », et bien sur, aux différents travaux de Jean Martin.

#### **I. LES RAISONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES D'UN DEVELOPPEMENT DES FORGES EN BRETAGNE. LES RAISONS DE LEUR DECLIN.**

*« Le temps de Colbert est celui des grands conflits européens, et de la montée des ambitions hégémoniques. L'économie et la défense sont intimement confondues. La Bretagne devient ainsi, dans le dispositif de défense, le bastion occidental avancé du royaume, un camp retranché derrière une frontière maritime solidement fortifiée. La défense des côtes se fait sur terre et sur mer, à la fois par la reconstruction d'une flotte et par le développement des fortifications. Cette double défense exige et suscite l'essor de l'industrie du fer, indispensable pour la fourniture de l'armement (canons, boulets...) et pour la construction navale (ancres, chaînes...).*

*C'est ainsi que l'usine de fer des Salles de Perret se constitue en 1622, celle de Paimpont en 1653, celle du Vaublanc en 1671, celle de Lanouée en 1760, celle de Martigné Ferchaud à la fin du 17<sup>e</sup> siècle : leur production est essentiellement militaire.*

*La diminution de la flotte française sous Napoléon 1<sup>er</sup>, puis la longue période de paix du 19<sup>e</sup> siècle, et enfin les traités de commerce avec l'Angleterre provoquent le déclin de la sidérurgie bretonne, que les tentatives de relance, qui s'appuient sur le canal de Nantes à Brest puis sur le chemin de fer ne parviendront pas à enrayer ». (Les usines à Fer en Bretagne, par Françoise Hamon et Geneviève Le Louarn).*

*« Les forges bretonnes ne pouvaient plus, avec leur fer fait au charbon de bois, soutenir la concurrence des aciers produits à bon marché et en grandes quantités par les usines sidérurgiques de l'est, installées à proximité des gisements de houille nouvellement découverts. Le chemin de fer, permettant une circulation rapide des marchandises, vint apporter à notre industrie un coup fatal ». (Société d'Emulation, tome XCV, G. Gaudu).*

#### **II. LES RAISONS LOCALES D'UNE IMPLANTATION SIDERURGIQUE AU VAUBLANC**

Une activité sidérurgique n'a pu se développer au Vaublanc que parce que le site réunissait les atouts naturels indispensables, à savoir :

1. Présence de minerai de fer. Ce minerai est exploité à Plémet (Raulois), La Ferrière, Le Gouray (Carbihan), Merdrignac dans un premier temps, puis, les mines venant à s'épuiser, à Goméné (Castenouët), Collinée (Maupas), Saint-Gouéno, l'Hermitage par la suite. Le minerai est exploité à ciel ouvert. Les forges du Vaublanc consommeront jusqu'à 3 000 pipes de minerai par an (1 pipe = 800 kg).

2. Présence de forêts. Les forges et hauts-fourneaux s'installent près des forêts, car elles sont grandes consommatrices de charbon de bois. Les forges du Vaublanc dévoraient jusqu'à 8 000 cordes de bois par an.
3. Présence d'une rivière importante, capable de débiter une énergie abondante, d'une maîtrise technique relativement aisée. La force hydraulique est utilisée pour faire fonctionner les soufflets et les marteaux. La grande roue qui équipe le haut fourneau a un diamètre de 4 m, une largeur de 1,2 m, et l'eau qui la met en mouvement une hauteur de chute de 7,5 m.
4. Présence de calcaire. Les forges consomment le calcaire provenant des sablières de Saint-Jacut ou des gisements de coquilles d'huîtres de la baie de Saint-Brieuc.

Charge : couches successives  
de minerai, charbon de bois et calcaire

Le minerai de fer est constitué d'oxyde de fer mêlé à des impuretés, qu'on appelle la gangue.

On élimine la gangue argileuse avec un fondant calcaire. Le fondant se combine à la gangue pour donner le laitier. Le charbon de bois, en brûlant, produit du monoxyde de carbone, gaz qui permet l'épuration de l'oxyde de fer en fer.

Fonctionnement d'un haut fourneau.

### **III. LES ORIGINES DES FORGES DU VAUBLANC**

#### **A. UNE TRADITION LOCALE ANCIENNE**

Définissant Loudéac, Ogée écrit en 1778 dans son dictionnaire de Bretagne : « *la forêt de Loudéac appartient à M. le Duc de Rohan. On voit dans les titres de sa maison qu'elle contenait en 1400, plus de 40 000 arpents de terrains plantés en futaie et taillis. En 1460 on y remarquait 30 grosses forges qu'on appelait forges à bras, parce qu'on les transportait d'un endroit à l'autre. On y fabriquait des poêles plates, des fers de charrue, des broches et autres ustensiles. La forêt était alors peuplée d'un grand nombre de bêtes fauves et de plus de 800 chevaux et juments qui n'en sortaient presque jamais et y faisaient leurs poulains, ce qui rapportait des sommes considérables au seigneur propriétaire* ».

#### **B. LES FORGES DU VAUBLANC PORTEES SUR LES FONDS BAPTISMAUX**

« *L'histoire du Vaublanc commence en 1645, année où Pierre de la Porte achète « la maison et manoir nobles du Vaublanc » à « noble et puissant messire René Le Preste, seigneur de Lesonnet* ». Six ans plus tard, il cède le tout à François Daen, Sieur de Launay de Bregault.

*Le 5 juin 1659, le Sieur Daen, sans doute désireux de mettre en valeur son domaine par une activité lucrative, conclut un contrat avec Pierre de Carriolet, tenancier du moulin de Penhoët, pour transformer le site du Vaublanc en un moulin à papier.*

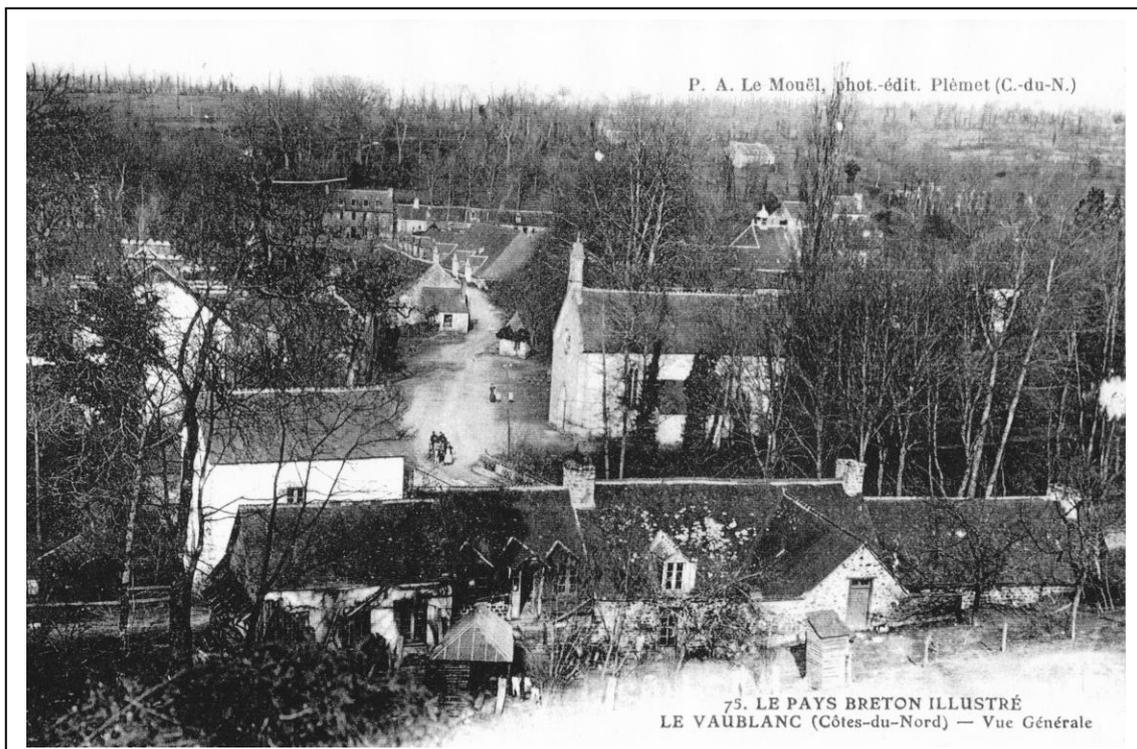
*L'idée de fonder une usine sidérurgique dans ce secteur revient sans doute à François De Farcy. Il appartient à une famille dont on retrouve plusieurs membres à l'origine puis associés à l'exploitation des forges de Paimpont. François de Farcy obtint de Marguerite de Rohan trois cantons dans la forêt de Loudéac, et le droit de tirer des mines, pierres et castilles dans toute l'étendue de la seigneurie de Loudéac. N'oublions pas qu'un noble ne dérogeait pas à son statut s'il s'investissait dans l'activité des forges. C'est ce qui explique que certains d'entre eux aient pu manifester de l'intérêt pour la métallurgie.*

*« Dès les premiers mois de 1671, De Farcy entama des négociations pour implanter et équiper une forge au Vaublanc, et aussi pour traiter le minerai et couler la fonte au cœur même de la forêt de Loudéac. Le site retenu fut celui de Querrien. Le haut fourneau se trouvait donc à proximité des lieux de coupe de bois, et la forge de transformation à une demi-lieue ». D'après J.Y. Andrieux.*

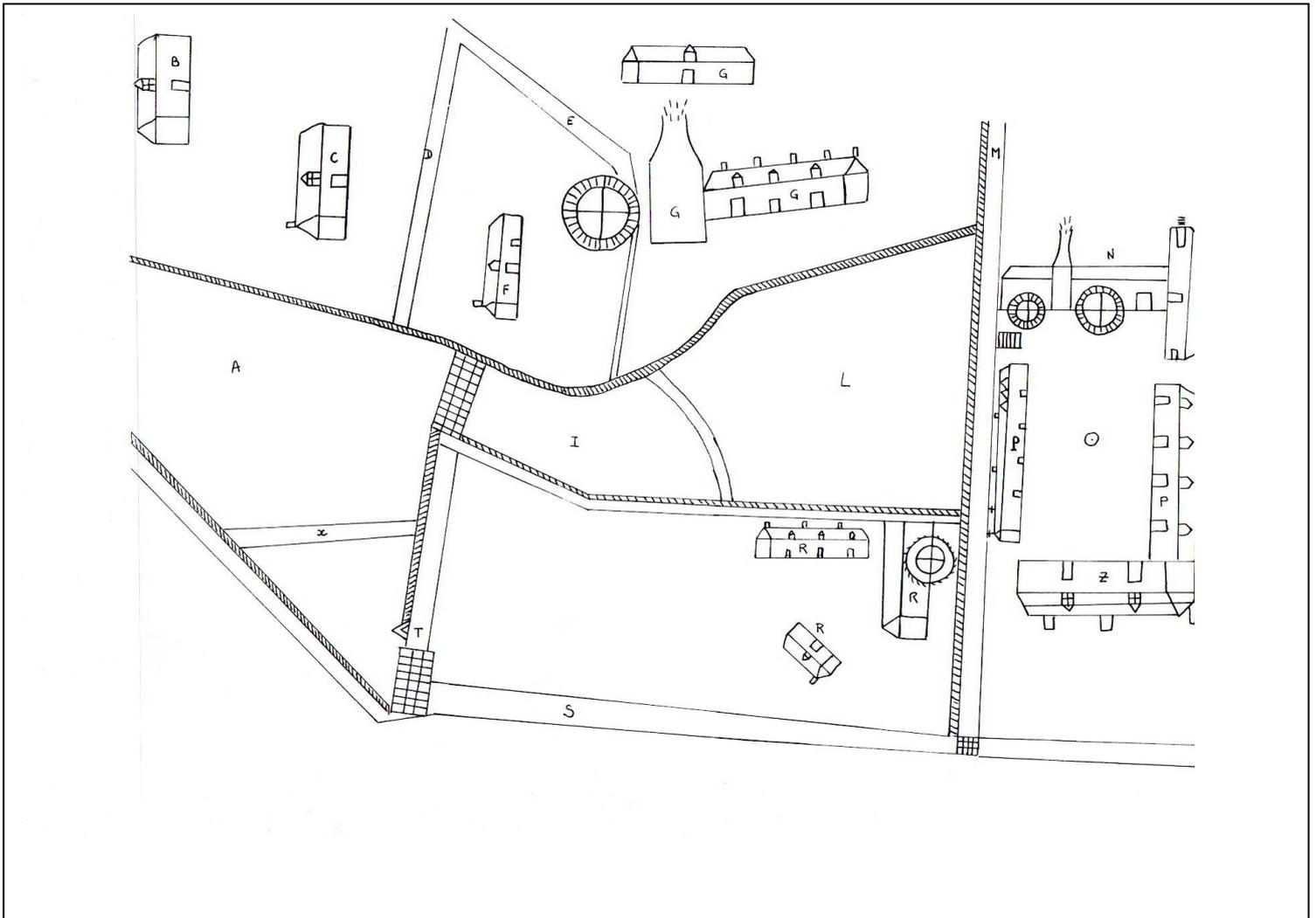
### **1er mai 1671**

*« Par acte notarié entre messire Daen Seigneur de Kermenenan agissant pour son père François Daen, seigneur de Launay Brégault et François de Farcy seigneur de Saint-Laurans, les seigneurs de Kermenenan baillèrent à titre de féage audit seigneur de Saint-Laurens, une pièce de terre nommée les Gaffres pour y faire bâtir, construire et placer des forges ». 50J 9.*

La date d'ouverture des forges coïncide, à 3 ou 4 années près, avec celle du mariage de Jeanne Courtel, la voyante de Querrien : *« Le 25 février 1675 fut célébré en l'église de Saint-Sauveur le Haut, le mariage de Jeanne Courtel, à qui la Vierge apparut le 15 août 1652 dans un champ de Querrien, avec Maître Damien Saullier, Sieur de La Motte, commis aux forges pour M. de Saint-Laurent »*. 5 enfants naquirent de cette union. Le parrain de l'un d'eux fut Jean Héron de la Roncelière, premier directeur des forges du Vaublanc. (Abbé Le Texier : histoire du pèlerinage de N.D. de toute aide).



**C. LE PLAN DES FORGES A L'ORIGINE. 50J 9.**

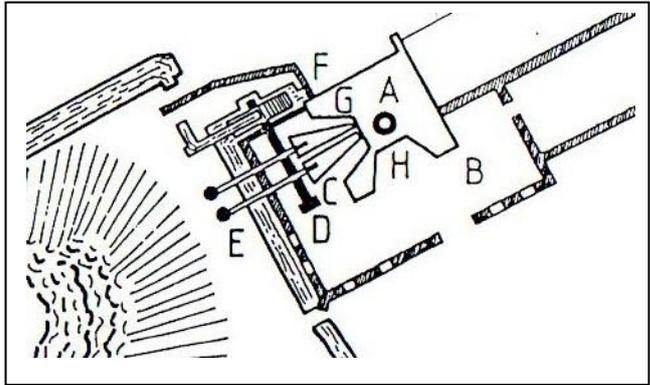


- A. Etang du Val, construit exprès pour faire jouer la forge
- B. Maison et lieu noble de la Garenne ; Fief sous Penthièvre
- C. Maison et lieu noble du Val. Fief sous Penthièvre
- D. Ruisseau qui sépare les deux duchés ; celui de Rohan, et celui de Penthièvre
- E. Bief qui passe sur les terres du Vaublanc pour conduire l'eau sur la roue du grand fourneau
- F. Maison seigneuriale du Vaublanc, appartenant au Sieur de Kermenenan
- G1. Halle
- G2. Le grand fourneau
- H. Ancien bief du moulin à blé du Vaublanc
- L. Etang du Vaublanc
- M. Grande chaussée de l'étang des forges
- N. Halle où est le gros marteau, la chaufferie et les deux affineries. La halle qui est de travers au bout est pour loger le charbon à fournir aux forges
- P. Magasin aux fers. Au bout est la chapelle
- R. Fenderie
- S. Cours ordinaire de la rivière d'Elie
- T. Chaussée et Pont des Gaffres
- Z. Maison principale des forges



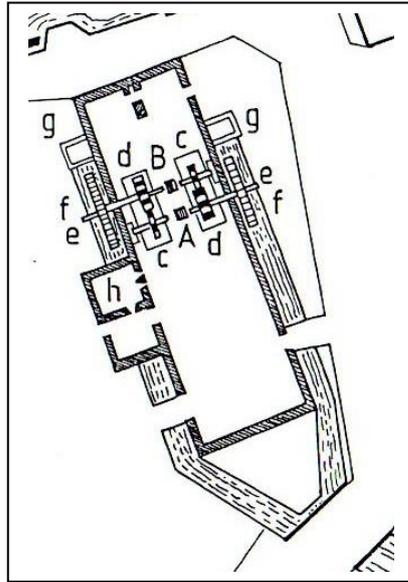
**D. PLAN DES ATELIERS (J.Y. ANDRIEUX)**

**Le haut fourneau**



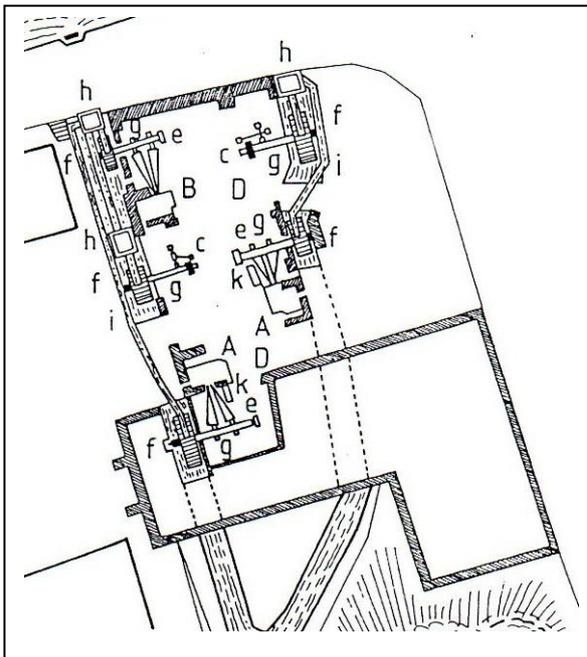
- A Masse du fourneau
- B Bâtiment qui le renferme
- C Soufflet
- D Arbre
- E Manigots ou bascules des soufflets
- F Roue
- G Voûte des soufflets
- H Voûte du devant du fourneau

## La fenderie



- A Aplatis
- B Tailants
- C Rouets
- D Lanternes
- E Arbres
- F Roues externes
- G Huches
- H Four

## Forge



- A Affinerie
- B Chaufferie
- C Harnais des marteaux
- D Hallage et bâtiment de la forge
- E Soufflets
- F Roues extérieures
- G Arbres
- H Huches
- I Canaux en bois pour porter l'eau sur les roues
- K Auges en fonte
- l Logement des ouvriers

## **IV. DES ORIGINES JUSQU'À LA REVOLUTION**

### **A. LES MAITRES DES FORGES**

En 1715, la famille Saint-Pern hérite des forges, et tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, le sort des forges se fond avec celui de ses maîtres : les Alba, de 1725 à 1777, puis François Delaizire jusqu'en 1794.

Jean Alba ne semble pas avoir été un grand spécialiste de la sidérurgie : il avait plutôt le profil d'un financier. Il avait une grande activité bancaire sur la place de Pontivy, et exerça de 1739 à 1748 la ferme générale (collectage d'impôts) de Loudéac, La Chèze, La Trinité au Duché de Rohan. Mais il a contribué à rentabiliser, asseoir, compléter et conforter l'usine, par les nombreux bâtiments de service qu'il a fait édifier. Jean Alba revendique d'avoir « *fait une halle neuve, des chambres qui manquent pour loger les forgerons, une écurie, une galerie qui est dans la petite cour, et les celliers qui sont dans le jardin, d'avoir fait installer des presses, tours de pierre et outils nécessaires à la fabrication des cidres, et d'avoir amélioré les dessertes de l'usine* ».

Son fils lui succéda en 1750, et François Delaizire remplaça ce dernier à la tête de l'entreprise en 1777. Delaizire naquit à Pontivy en 1743. Il entra vraisemblablement au service des forges comme simple forgeron. Son caractère trempé dans l'acier a suffi pour le promouvoir au premier rang, car nul n'a entendu dire qu'il possédât une grosse fortune personnelle. Avec Delaizire, les forges retrouvaient un régisseur exclusivement préoccupé - en dehors de ses mandats de maire et de député -, par la vie de son entreprise. Delaizire avait pour beau-frère François René Carré, directeur des forges de Lanouée. Usé par une existence pleine et agitée, Delaizire mourut à 53 ans, après avoir remis, le 1er janvier 1795, la responsabilité de la forge à ses neveux, Louis Alexis et Pierre Louis Alexis Carré. (J.Y. Andrieux).

### **B. LA PRODUCTION DE CROISIERE. LE PETIT MONDE DES FORGES : UN MONDE CLOS**

« *A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, 200 mineurs travaillent pour les forges (Archives nationales, F 12651), et on peut penser, les techniques évoluant lentement, que, pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, les effectifs ont peu varié. Extrait, le minerai est ensuite lavé et transporté aux forges. Le transport est assuré par des attelages appartenant aux forges ou aux paysans. Les charrois s'effectuent à la bonne saison, car le mauvais état des chemins interdit de le faire toute l'année. 120 bûcherons et charbonniers travaillent à produire le charbon de bois. Les ouvriers sont répartis en deux équipes, une du soir et une du matin. Vers 6 h du soir, le four est chargé de minerai, de charbon de bois et de calcaire. La coulée de fonte a lieu 12 h après le chargement* ». (Y. Droniou).

#### **1768**

Le haut-fourneau fonctionne neuf mois d'affilée, 24 heures sur 24, et fournit 4 gueuses par jour. Pour faire le train de 9 mois, il faut 16 000 sacs de charbon, 5 500 cordes de bois, attendu qu'on bûche dans les jeunes tailles de 22 ans, 2 450 pipes de minerai de toute espèce, à 9 pipes par jour. Le minerai vient de La Ferrière, 900 pipes, de Belhuët en Saint-Vran, 750 pipes, de Plémet, 500 pipes, du Vaublanc, 150 pipes. En un jour, on consomme 9 pipes de minerai, 45 sacs de charbon et 6 barriques de coquilles. 50J 9.

« *La chaufferie, située à 100 m du haut-fourneau, est équipée de deux grandes roues qui animent le gros marteau et le martinet. La force hydraulique utilisée pour mouvoir les deux*

*roues est due à l'étang, la chaufferie étant située en contrebas. Le gros marteau et le martinet ont chacun une fonction précise : sorties du foyer de la chaufferie, les pièces de fer sont amenées par les marteleurs sur l'enclume où le gros marteau, mu par une force spéciale, leur donne la forme voulue. Le martinet, plus petit, affine le travail. La fonderie, située à l'ouest de l'étang, permet la fabrication des feuillards (lames de fer) et des verges (tiges).*

*En 1764, les forges du Vaublanc produisent 162 000 livres de fonte par mois. Le monde des forges est un monde hiérarchisé. Au bas de l'échelle, nous trouvons les bûcherons. Ce sont des bretonnants, venus des landes de Lanvaux, dont l'intégration semble s'être plutôt mal faite. Puis nous trouvons les routiers et les mineurs. Tous ces ouvriers forment le contingent dit des travailleurs extérieurs. Au haut de l'échelle, nous trouvons les forgerons ou travailleurs intérieurs, dans l'enceinte même des forges. Ce sont des étrangers au pays, dont l'intégration semble, elle aussi, avoir posé problème ». (Y. Droniou).*

A ces difficultés d'intégration, on ne peut suggérer que quelques hypothèses :

1. La méconnaissance de la langue : les ouvriers travaillant pour les forges étaient des bretonnants : le handicap linguistique a du jouer à fond
2. La dégradation des chemins : les populations locales supportaient difficilement les contraintes liées à l'activité des forges : entretien des chemins, prospection de minerai...
3. Les nuisances de voisinage : différents témoignages assurent que les bûcherons et charretiers se comportaient avec négligence ou brutalité : vols, occupation sauvage des pâtures, destruction des récoltes...
4. Des besoins limités : n'oublions pas qu'à cette époque les chemins étaient impraticables 6 mois de l'année et que les nécessités d'aller au bourg ne s'imposaient pas comme aujourd'hui, ceci d'autant plus que la chapelle des forges suffisait aux besoins religieux.
5. Un profit collectif insignifiant : toutes ces nuisances n'étaient pas compensées ; contrairement à l'industrie de la toile par exemple, celle du fer n'a pas généré l'émergence d'une bourgeoisie commerçante ni induit d'enrichissement collectif.

Tout ceci peut expliquer pourquoi le monde des forges s'est constitué en une communauté autonome, développant ses propres valeurs et ne ressentant pas le besoin de s'intégrer au pays et à sa population.

### **C. LA CONCURRENCE DES FORGES DE LANOUEE**

*« La deuxième partie de ce siècle fut marquée par la rivalité entre l'usine du Vaublanc et celle de Lanouée, qui venait d'être ouverte par les Rohan en 1758. Concurrentes et rivales sur les lieux d'extraction du minerai, les deux entreprises n'étaient pas disposées à se faire des politesses. Les Rohan tentèrent de chasser les forges du Vaublanc du périmètre de la forêt de Loudéac et de la mine de La Ferrière, ce qui conduisit Alba à rechercher une plus grande diversification dans l'approvisionnement des matières premières ». (J.Y. Andrieux).*

## **D. LA CONCURRENCE ETRANGERE**

En 1764, M. Le Roy, Directeur des forges, signale qu'au Vaublanc, il n'y a « *point de fabrication d'acier ny d'articles de quinquaillerie*. I et V C 1474 ».

Il déclare par ailleurs approuver les observations faites par M. Carré, Directeur des forges de Lanouée, lequel déplore que « *sa forge pourrait fabriquer plus, mais deux raisons arrestent la Compagnie. La première est la quantité prodigieuse de fers étrangers qui entrent dans tous les ports de la province où ils sont vendus de préférence aux fers nationaux, parce que la fabrique dans les forges étrangères est beaucoup moins dispendieuse. La seconde raison est la suppression de la Compagnie des Indes qui consommait beaucoup de fers nationaux*. I et V. C 1474 ».

## **V. LES FORGES PENDANT LA REVOLUTION**

### **A. LES HOMMES**

François Delaizire fut le régisseur du haut-fourneau de la Hardouinaye et des forges du Vaublanc jusqu'au 31 décembre 1794.

Son neveu Louis-Alexis Carré lui succéda à la tête de l'entreprise à partir du 1er janvier 1795 : le 1er messidor an 2 (19 juin 1794), F. Delaizire écrivait au représentant du peuple Le Carpentier : « *Le républicain Carré, mon successeur dans la ferme de la forge, est occupé à faire les approvisionnements pour son entrée en bail le 1er janvier (stile esclave)* ».

Louis-Alexis Carré fut aidé dans sa tâche par son frère Pierre-Louis-Alexandre Carré.

Tous les hommes exercèrent des responsabilités politiques, tant au niveau de la commune que du département et de l'état. (Voir annexes - Les élections cantonales, page 192 - Les Maires de Plémet, page 209)

### **B. UNE POPULATION ATYPIQUE**

Les forges du Vaublanc ont pendant toute la durée de la Révolution, à l'image des maîtres qui se sont succédés à la tête de l'entreprise, manifesté de la sympathie à l'égard du nouveau régime, dans une région très largement chouannée à partir de 1792 - 93. Ceci leur valut l'hostilité des rebelles, et au plus fort de l'agitation chouanne, le Vaublanc fut par deux fois au moins la cible des troupes insurgées.

### **15 prairial de l'an 3 (3 juin 1795) : lettre de Carré, directeur des forges du Vaublanc, au District**

Dans la nuit dernière, un attroupement armé considérable s'est porté sur cet établissement ; les ouvriers, dont une partie travaillait à la forge, ont été cernés de toute part au même moment et ont inutilement essayé de gagner leurs demeures pour y prendre leurs armes. Les portes de toutes les maisons étaient gardées, celle que j'habite était entourée d'un nombre considérable d'hommes armés qui ont frappé à ma porte. Je me suis présenté pour l'ouvrir avec la plus grande confiance parce qu'on m'avait persuadé la veille qu'il devait passer ici un détachement de républicains. Elle était déjà enfoncée à coups de hache. J'ai déclaré que nous étions républicains et patriotes reconnus, ce qui m'a attiré un accueil très gracieux ; plusieurs des chefs qui sont des royalistes se sont emparés de ma personne, m'ont sommé de leur donner les armes que j'avais dans la maison et qu'ils m'ont parfaitement bien désignées. Ils m'ont ensuite forcé de les accompagner chez tous les ouvriers pour prendre les armes qu'ils

connaissaient aussi bien que les miennes. Ils ont enlevé environ 15 à 18 fusils sans résistance parce que je vous l'ai dit, une partie des ouvriers était retenue par eux prisonniers dans la forge, et que le citoyen Delaizire fils et moi nous avons été trompés par les faux avis que nous reçûmes hier qu'il devait passer de la troupe.

Mon devoir me prescrivait de vous instruire de tout ce qui s'est passé et de tout ce qui parviendra à ma connaissance, mais l'humanité et la justice doivent vous engager à tenir le silence de ma déclaration, parce qu'aujourd'hui, sans aucune défense, je suis plus exposé que jamais. (7L 41).

### **Le 6 Vendémiaire an VIII (27 septembre 1799). Carré fut capturé et rançonné par des chouans.**

« *Le 6 de ce mois, j'ai été arrêté à une petite distance de la forge par une troupe d'hommes armés qui m'ont déclaré que j'étais leur prisonnier et que, si dans les 48 heures je ne leur fournissais pas une très forte somme d'argent, ils m'auraient fusillé. On m'a donné les moyens d'écrire à ma femme, mais dès ce moment je répondais sur ma tête des démarches que les républicains feraient pour me trouver. On ne m'a point relâché jusqu'à ce que la totalité de la somme n'ait été comptée. Enfin hier soir, on m'a donné la facilité de partir pour rentrer chez moi (1L 561) ».*

### **C. LA PRODUCTION**

Le site du Vaublanc rassemblait un haut-fourneau pour transformer le minerai de fer en fonte, une forge pour convertir la fonte en fer et en acier, et des ateliers annexes de production de produits finis : matériels agricoles, domestiques ou au service des armées.

Pendant la révolution, et même un peu avant, le haut-fourneau du Vaublanc resta hors feu, faute de bois. La fonte utilisée provenait essentiellement de La Hardouinaye, et pour le reste de Lanouée. A une question concernant la capacité de traitement des forges du Vaublanc, le 1er nivose an 2 (20 janvier 1794), Delaizire répondit : « *Le Lié a un cours d'eau suffisant pour porter la fabrication à un million de livres chaque année, si on pouvait se procurer du bois à suffire. Il s'y fabrique année commune 600 000 livres de fer, produits d'un million en gueuze qu'elle tire en grande partie du fourneau de La Hardouinaye qui en dépend (1L 606) ».*

La production était irrégulière : ce qui suit l'explique à l'évidence.

### **D. UNE ACTIVITE DE PREMIERE IMPORTANCE**

Le pays étant en guerre, les forges constituaient une activité protégée car nécessaire à la défense du territoire. Le 1er prairial an 2 (20 mai 1794) la commission du commerce et de l'approvisionnement écrivait au district : « *l'utilité publique des travaux auxquels sont employés les ouvriers de Delaizire impose à des administrateurs patriotes l'obligation de pourvoir à leurs besoins en subsistance par tous les moyens possibles. (7L 59) ».* Cette reconnaissance était confirmée par l'Agence de la grosse artillerie de la République le 9 fructidor an 2 (26 août 1794) : « *Vous sentez, citoyens, combien il serait dangereux dans les circonstances actuelles de laisser sans approvisionnement des établissements consacrés à la défense de la République, notamment Port Malo et l'Aurient, et combien il est essentiel de les porter au plus haut degré d'activité. Nous vous invitons en conséquence à prendre les mesures les plus promptes pour procurer aux forges du Vaublanc le bois et les subsistances dont elles ont besoin (7L 59) ».*

Pour permettre aux forges de fonctionner normalement, les ouvriers qui y travaillaient bénéficiaient d'un statut privilégié qui les mettait à l'abri des réquisitions. Le 23 brumaire an 2 (13 novembre 1793) Delaizire écrivait au district : « *La nouvelle levée nous réduit à ne pouvoir*

*faire dans un temps convenable les approvisionnements nécessaires pour soutenir les activités des usines. En conséquence, je vous propose de mettre à exécution les lois du 28 mars et du 2 avril derniers, qui exemptent de recrutement les ouvriers travaillant aux armes, savoir :*

- 1. Les chefs de bandes d'ouvriers occupés à l'extraction et au lavage des mines.*
- 2. Les chefs dresseurs en fourneaux des bois bûchés pour être convertis en charbon*
- 3. Les chefs cuiseurs ou maîtres charbonniers*
- 4. Les voituriers et sacquiers*
- 5. Les forgerons, le fendeur, le fondeur, le charpentier et le maréchal de la forge.*
- 6. Enfin le directeur, le caissier et le commis chargés de diriger et surveiller toutes ces opérations (1L 606) ».*

#### **E. UNE GESTION DE TOUS LES TOURMENTS**

Les ouvriers étaient payés en assignats, monnaie discréditée, dépréciée, dont la valeur reconnue était très inférieure à la valeur affichée, et éprouvaient donc les pires difficultés pour se procurer des grains : *« les citoyens des campagnes ne veulent plus nous donner des grains pour le papier monnaie, et les ouvriers sont à la veille de mourir de faim ».*

Pour éviter la désertion des ateliers par ses ouvriers, Delaizire se multipliait en démarches pour leur obtenir de quoi manger. Le 21 frimaire an 2 (11 décembre 1793) Delaizire écrivait au district : *« Je vous engage à employer tous les moyens en votre pouvoir pour procurer à ces ouvriers qui se sont bien montrés jusqu'à présent, du pain pour salaire de leurs pénibles travaux, vu qu'ils n'ont aucun moyen de s'en procurer avec le papier monnaie qu'ils reçoivent (7L 59) ».*

Ces démarches se soldèrent du reste par quelques déboires : Delaizire fut emprisonné en septembre 1793 pour avoir écrit à 2 clients qu'à l'avenir, il exigerait d'eux des grains et qu'il refuserait des assignats, pour prix des marchandises livrées.

Au défaut de subsistances pour les ouvriers s'ajoutaient des pénuries en charbon : le 24 septembre 1794 Delaizire écrivait : *« J'ai le mois dernier consommé le reste de mes charbons, et je suis sans moyen de reprendre la fabrication (7L 59) ».*

Et quand les vivres venaient à manquer, les ouvriers, en dernière ressource, abandonnaient les ateliers et louaient leurs services aux paysans des environs : *« Je manque d'ouvriers parce que je n'ai pas de pain à leur fournir. (Septembre 1794 - 7L 59) ».*

Enfin, en rappelant que les forges et le haut-fourneau occupaient entre 400 et 500 personnes, et que le directeur des forges devait satisfaire dans une période de pénurie, aux besoins de l'agriculture, du commerce et des armées, nous aurons fait le tour des difficultés qui étaient son lot quotidien.

#### **F. UNE PRESENCE ENCOMBRANTE**

Pour subvenir aux besoins des forges, les autorités administratives procédaient à des réquisitions aussi fréquentes que variées : réquisitions en bois, en cidre, en blé et aussi en harnais. Le 2 octobre 1794 le district écrivait à Plémet : *« Depuis le 21 octobre 1793 vous auriez du livrer 180 pipes de minerai de fer à Lanouée. Or à ce jour vous n'en avez livré que 28. Songez que si cette forge vient à manquer de matière première, elle ne manquera pas de vous dénoncer au Comité de Salut Public (7L 16) ».* Une semaine plus tard, le district demandait à Plémet de *« requérir les voitures nécessaires au transport de 160 pipes de minerai*

*et de 40 pipes de sable, nécessaires à l'aliment des forges de La Hardouinaye* ». Le district ajoutait : « *Nous vous enjoignons à nous dénoncer les récalcitrants s'il s'en trouve, afin que leur punition serve d'exemple à ceux qui seraient tentés d'imiter leur désobéissance (7L 16)* ».

Ces réquisitions étaient d'autant plus mal supportées, qu'elles étaient payées en assignats d'une part, et que d'autre part les ouvriers, par nécessité on vient de le voir, désertaient parfois leur poste.

Le 6 brumaire an 3, Plémet écrivait au district : « *Notre commune se trouve surchargée de réquisitions de charroi pour les forges de Lanouée et du Vaublanc, alors qu'aujourd'hui beaucoup de jeunes, exemptés de la première réquisition, abandonnent le service des forges pour voiturier pommes et autres denrées pour les particuliers qui veulent les employer (7L 67)* ».

Cette protestation est confirmée par La Prénessaye : « *Que n'oblige t-on pas les voitures des forges à conduire les mines à leur destination, plutôt que de les laisser tous les jours voyager pour les uns et les autres ? D'autant plus que, lorsque ces voituriers ne sont pas occupés, ils font vivre jours et nuits leurs bestiaux sur les labours et les détruisent (7L 118)* ».

Enfin, les démarches des directeurs des forges auprès des commissions nationales, pour presser les districts d'assurer la subsistance des ouvriers, devaient agacer les administrateurs. On se demande comment, alors qu'on manquait de tout, ont réagi les administrateurs du district de Broons à la lettre que leur adressait Le Carpentier le 11 messidor an 2 (29 juin 1794) : « *Nous, représentant du peuple, enjoignons aux administrateurs du district de Broon de se concerter avec Delaizire pour fournir les substances nécessaires aux ouvriers employés aux forges, et les rendons personnellement responsables des retards qui pourraient s'ensuivre (2L 76)* ».

## **VI. LES FORGES SOUS LOUIS ET PIERRE CARRE**

### **A. LES DIFFICULTES ADMINISTRATIVES**

Les frères Carré se rendent acquéreurs de l'usine le 8 août 1808, et semblent avoir eu quelques difficultés à faire valoir leur droit à exploiter.

#### **Les forges du Vaublanc, 10 août 1811 - Lettre de Pierre et Louis Carré à M. le sous-préfet relative au décret impérial sur les mines**

Nous avons reçu votre lettre relative au décret impérial sur les mines. Nous avons en conséquence à vous exhiber l'autorisation d'établissement de notre usine, dont nous avons fait l'acquisition il y a trois ans. Dans le nombre de titres que nous ont remis nos vendeurs, nous n'avons pas encore trouvé la date et l'arrêt du Conseil qui l'a permise. Des actes authentiques nous apprennent que la forge du Vaublanc a été construite entre 1671 et 1672, et que dès le commencement de 1672, on y fabriquait du fer. L'article 78 de la loi du 21 avril 1810 concernant les dispositions générales sur l'autorisation de fonctionner stipule que :

« *Les établissements actuellement existants sont maintenus dans leur jouissance, à charge pour ceux qui n'ont pas eu de permission ou qui ne pourront présenter la permission obtenue précédemment, d'en obtenir une avant le 1er janvier 1813, sous peine de payer un triple droit de permission pour chaque année qu'ils auront négligé de s'en pourvoir et continué de s'en servir* ».

L'article de cette loi applicable dans l'espèce, en confirmant l'établissement de notre usine qui lui est antérieure, nous accorde jusqu'au 1er janvier 1813 pour présenter la permission qui l'autorise et proroge jusqu'à cette époque le délai pour la demander, dans le cas où nous ne parviendrions pas à exhiber celle précédemment obtenue.

Vous nous demandez des renseignements sur l'origine des droits que se sont attribués les propriétaires et exploitants d'usines de récolter du minerai sur une grande étendue du territoire. Ces droits dérivent de la permission d'établissement des usines. Le titre 6 de la loi du 28 juillet 1791 dit que :

*« La permission d'établir une usine pour la fonte des minerais emporte avec elle le droit de faire des recherches soit avec sondes, soit par tout autre moyen praticable, sauf dans les lieux exceptés par l'article 22, ainsi que dans les champs ensemencés ou couverts de fruits ».*

Cette loi, en accordant aux maîtres des forges la faculté d'extraire le minerai partout où il se trouve, donne aux propriétaires des terrains le droit de le faire eux-mêmes pour le vendre à des experts ou de gré à gré aux maîtres des forges. Ceux-ci, à défaut, peuvent procéder à l'extraction après s'être fait autoriser par les tribunaux. La loi du 21 avril 1810 dit que :

*« L'acte de permission d'établir des usines à traiter le fer autorise les impétrants à faire des fouilles hors de leurs propriétés et à exploiter le minerai trouvé, à charge pour eux de se conformer aux dispositions de la section 2 du titre 7 de cette loi ».*

Voilà, M. le sous-préfet, l'origine du droit accordé aux usines à traiter le fer. Les législateurs ayant considéré ce métal comme le plus utile et le plus nécessaire, ont dû favoriser l'extraction de son minerai par tous les moyens possibles. La sagesse de ces dispositions sera approuvée par ceux qui connaîtraient les points multiples où nous sommes obligés de faire des recherches, et où se trouvent les minières que nous exploitons. La surface du territoire sur lequel nous pouvons faire des recherches ne peut avoir d'autres limites que la trop grande distance qui sépare les minières des fourneaux destinés à la fusion du fer. Les exploitations de nos minières sont du fer d'alluvions, et non en filon, couche ou amas.

Elles se font à ciel ouvert, sans galerie ni travaux d'art, genre d'exploitation que la petite quantité de minerai qu'on trouve dans chaque minière ne nous permettrait pas.

L'autorisation d'exploiter les minières de fer d'alluvions, telles que celles que nous exploitons, dérive de la permission d'établir des usines à traiter le fer. Le décret du 6 mai 1811 relatif aux redevances qui y assujettit les mines concédées ou susceptibles de l'être, c'est-à-dire les mines en amas, couches ou filons, ne nous est pas applicable. 80S 4

#### **Le Vaublanc, 23 août 1814**

*« Nous soussignés, Pierre Louis Alexandre Carré et Louis Carré, propriétaires et directeurs de la forge du Vaublanc, voulant satisfaire aux dispositions de la loi du 21 avril 1810, quoiqu'il soit de notoriété publique que la dite forge et les dits fourneaux existent depuis plus de 140 ans, déclarons ne pas pouvoir produire les titres de concession primitive et la permission d'exploiter accordée par le gouvernement. Nous ne sommes propriétaires que depuis 1808, et les papiers de la famille Saint Pern se sont trouvés, par les circonstances de la Révolution, perdus ou détruits. Nous demandons en conséquence à être maintenus dans la permission d'exploiter la dite forge et les dits fourneaux, selon les usages suivis dans la dite exploitation, tant pour se procurer le minerai que pour tous autres travaux d'approvisionnement ».* 80S 3.

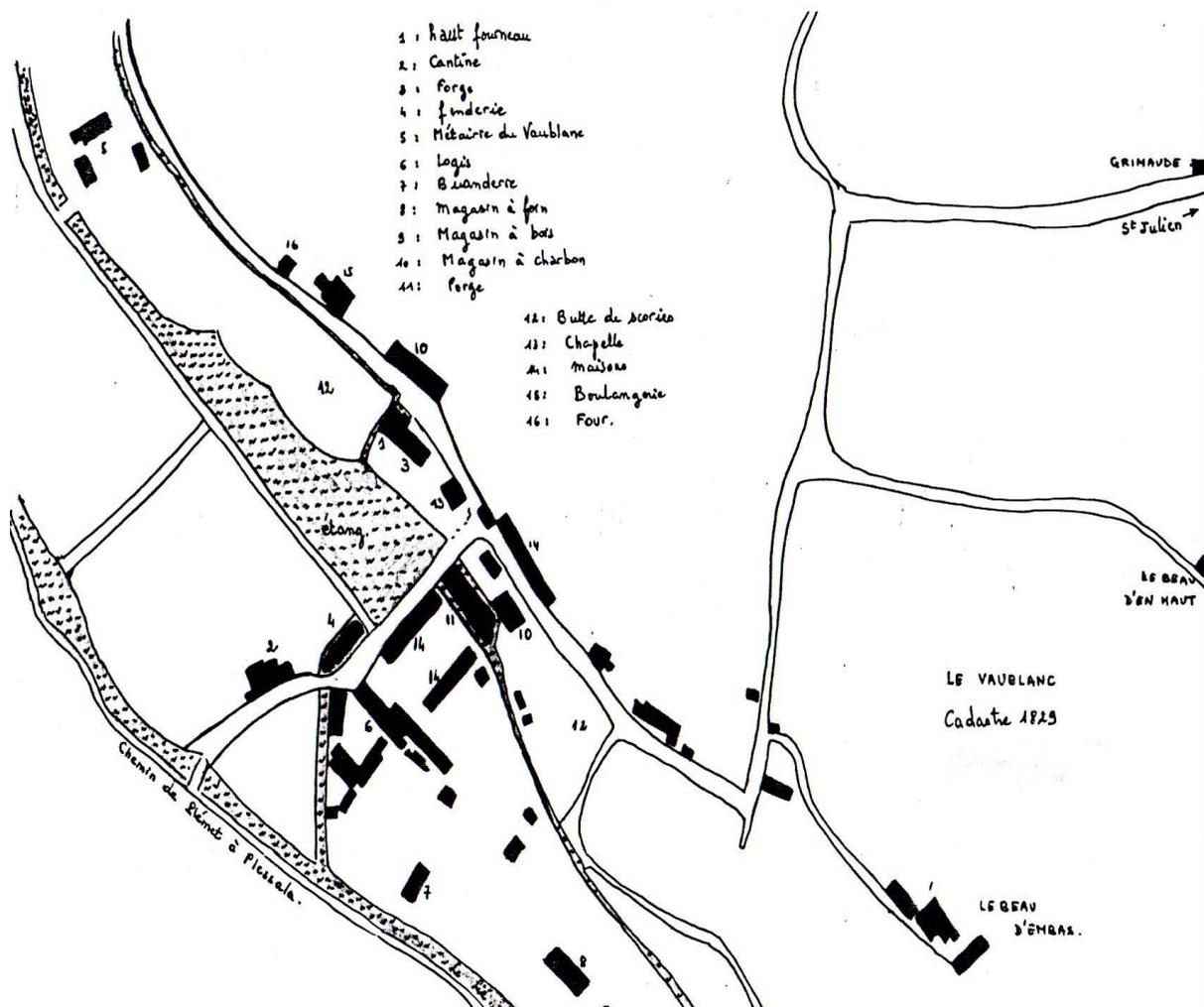
## B. LES DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT

1811

A un questionnaire qui lui est adressé par le ministère de l'Intérieur, Louis Carré, maître des forges du Vaublanc, précise :

« Nous produisons 300 000 kg par an. La fabrication est toujours très éventuelle, et dépend de la quantité de combustible et plus encore de celle de minerai qu'on peut se procurer. On est souvent menacé de manquer de ce dernier, ce qui opère nécessairement une grande difficulté dans la fabrication ».

## C. PLAN DES FORGES EN 1829



## **D. ETAT DES FORGES EN 1829**

En 1829, trois élèves ingénieurs de l'école des mines de Paris firent un voyage en Bretagne qui les mena, entre autres, aux forges du Vaublanc. La description qu'ils en firent n'est pas débordante d'optimisme sur les capacités d'évolution et le dynamisme du site : « *la soufflerie du haut-fourneau continue d'être alimentée par des soufflets comme on en construisait il y a plus de vingt ans. Pendant le dernier fondage, le fourneau est souvent embarrassé, ce qui vient sans doute de la faiblesse des soufflets. Cette cause, réunie à la surcharge habituelle du minerai, rend les laitiers très verts* ». Le rapport conclut : « *ces usines n'ont encore éprouvé aucun perfectionnement* ».

## **VII. LES FORGES SOUS LES CARRE KERISOUET**

### **A. LES HOMMES : VOIR PAGES 6-12-13 et 24**

### **B. LE FONCTIONNEMENT ET LA PRODUCTION**

#### **1840**

##### Matières premières utilisées :

- \* 27 000 m<sup>3</sup> de bois provenant des forêts de La Hardouinaie pour moitié. Le reste provient de bois près de Rennes.
- \* 1 450 000 kg de minerai venant des communes de l'Hermitage, de Collinée (Maupas) et de Saint-Gouéno.

##### Produits fabriqués :

- \* 650 000 kg de fonte qui donnent 450 000 kg de fer, écoulés dans le département et les départements limitrophes (exemple : clouterie de Dinan).

La forge emploie, à titres divers, 250 hommes et 11 femmes. 6M 937.

#### **Juin 1844**

##### Matières premières utilisées :

- \* 24 000 m<sup>3</sup> de bois provenant des forêts de La Hardouinaie pour moitié. Le reste provient de bois voisins de l'usine.
- \* 2 600 000 kg de minerai provenant de l'Hermitage, Collinée et Goméné (Castenouet).
- \* 1 300 000 kg de houille de Sunderland.
- \* 180 000 kg de calcaire venant de la commune de Harmoët.

##### Produits fabriqués :

- \* 1 000 000 kg de fonte convertis en 800 000 kg de fer, écoulés dans les cinq départements bretons et Bordeaux.

La forge emploie 400 hommes et 25 femmes. Les transports sont assurés par 400 chevaux.

### **Remarque de Carré Kérisouët :**

*« Les dépenses de transport seraient facilement réduites d'un tiers, si les routes étaient ce qu'elles devraient être, et si on était occupé de réduire les pentes à 0,05 m par m. Ainsi, du port du légué à l'usine, j'ai un parcours de 48 km sur lequel se trouve un grand nombre de pentes de 10 à 16 cm au moins par mètre. On ne peut donc charger les charrettes qu'à 800 kg ». 6M 937.*

### **1853 - 1856**

Les trois hauts-fourneaux du Vaublanc, du Pas et des Salles ont seuls marché en 1853, 54, 55 et 56. On ne consomme pas seulement du minerai du pays, mais on y ajoute une assez grande quantité de minerai provenant de Bilbao en Espagne. De plus, dans le haut-fourneau du Vaublanc, on fond 6 000 qm de scories d'affinage chaque année. On affine à la forge du Vaublanc une partie de la fonte que l'on fabrique à La Nouée. 6M 937.

### **C. UN EFFORT DE MODERNISATION**

*« Les forges du Vaublanc ne subirent leur première révolution technique depuis leur fondation qu'en 1847, où l'on remplaça l'affinage wallon par le puddlage à la houille, et où la fonderie traditionnelle s'effaça au profit de trains de laminoirs de grossisseurs et finisseurs ». J.Y. Andrieux.*

### **D. LE VENT DU DECLIN**

#### **1866 - Rapport de l'Ingénieur des mines**

*« Quant à l'exploitation des minerais, elle est aujourd'hui à peu près nulle dans le département, et les usines fondent surtout des minerais de fer des bords de la Vilaine et de Bilbao. Les usines en activité dans le département sont les usines des Salles, du Vaublanc à Plémet, et du Pas. Leur situation est toujours aussi difficile par suite de la concurrence qu'elles ont à soutenir contre les produits anglais et ceux provenant de l'est de la France ». 80S 1.*

*« Mais les améliorations tardives ne suffiront pas à préserver l'avenir des forges du Vaublanc. Du reste, la famille Carré Kérisouët avait bien senti le vent du boulet qui allait les renverser, et le traité de commerce avec l'Angleterre n'a sans doute joué que le rôle de catalyseur, précipitant un effondrement devenu inéluctable. De telle sorte que c'est sous la responsabilité des Carré Kérisouët que les forges du Vaublanc connurent à la fois leur apogée et leur chute. J.Y. Andrieux ».*

## Forges du Vaublanc, le 20 mars 1866

### **Remarque :**

Cette lettre indignée met un terme à une polémique opposant le propriétaire des forges du Vaublanc, Carré Kérisouët, et l'Ingénieur des mines de Bretagne, responsable en outre du service des statistiques. Dans un premier temps, le maître des forges a ignoré les demandes de l'Ingénieur des mines concernant le fonctionnement et la production des forges. Celui-ci a alors sollicité l'intervention du Préfet des Côtes du Nord, tout en s'interrogeant sur l'absence d'autorisation d'établissement de l'usine, et des conséquences qui pourraient éventuellement en découler.

*« Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements nécessaires à M. l'Ingénieur des mines de Rennes pour les statistiques de l'année 1865. Depuis quelques années, nous avons toujours refusé ces documents qui, en France, n'ont servi qu'à attirer des traités de commerce désastreux pour toute l'industrie ; ce qui n'empêche pas les statistiques officielles de proclamer régulièrement une prospérité toujours croissante de la métallurgie et d'entonner un hymne en l'honneur du libre échange et des brillants résultats. Aujourd'hui, si une enquête était faite sérieusement par des gens compétents, dans toutes les forges montées par actions, le Creusot en tête, on obtiendrait la preuve que les dividendes annuels ne se composent pas uniquement des bénéfices réalisés, mais que c'est dans les fonds de réserve, d'amortissement et dans le capital qu'on prend trop souvent l'appoint.*

*La pratique a réduit les droits qui devaient nous protéger, c'est à dire qu'au lieu de pouvoir compter sur 6 francs, il ne nous reste plus que 2,5 F de droit à l'importation belge ou anglaise.*

*Ce qui pèse le plus sur nous, ce sont les prix élevés des transports, par suite du mauvais état du canal de Brest, des droits de navigation et l'éloignement des chemins de fer. Ainsi, le canal du Blavet, par où nous recevons la houille et le minerai d'Espagne, n'a pas été navigable plus d'un mois depuis octobre, et nous sommes obligés de faire en quatre mois l'approvisionnement de toute l'année, ce qui engage un capital plus considérable que si nous pouvions recevoir chaque mois.*

*La gare la plus proche est celle de Plénée-Jugon. Une route faite depuis cinq ans, de Loudéac à Collinée, nous y conduit. Malheureusement elle n'est pas entretenue, et une charrette chargée s'y embourbe, ce qui nous oblige d'aller jusqu'en gare d'Iffiniac ou de Rennes, suivant les destinations des fers. La ligne de Napoléonville à Saint-Brieuc se rapprochera-t-elle de nous ? nous ne l'espérons plus.*

*Depuis 1860, nous avons cependant fait actes de bon vouloir, et dépensé 100.000 F à renouveler et augmenter notre outillage. Pour un bail assez long, nous avons affermé un minerai important sur les bords de la Vilaine, et les premiers en Bretagne, nous avons livré aux anglais du minerai en échange du charbon qu'ils nous fournissent, et cela tonne par tonne, afin de donner du métier aux navires et d'obtenir réduction sur les frêts. Mais la houille que les forges anglaises paient 11 F la tonne, nous revient rendue au Vaublanc, 33 F la tonne.*

*Fournisseur aux ports maritimes, aux ateliers de la Compagnie de l'Ouest, il nous faut beaucoup de minerai de Bilbao pour obtenir les qualités supérieures. Mais depuis un an, le grand cabotage étant ruiné, nous ne trouvons plus de navires en France, et très peu en Angleterre, de sorte qu'il nous faut payer 15 F de frêt au lieu de 7 à 8 F, ce qui était le cours le plus habituel sur nos côtes.*

*Le fisc, nous voyant fabriquer activement, afin de diminuer nos frais généraux, s'est empressé d'élever nos patentes, pour le Vaublanc et les Salles, de nous faire payer une*

*deuxième pour le minerai que nous exploitons, une troisième pour le minerai que nous échangeons en Angleterre contre cette houille. Demain, probablement, on nous fera payer pour le bois que nous carbonisons, pour les bateaux qui font nos transports sur le canal, pour nos dépôts à Bordeaux et à Nantes ; en un mot, pour tous les détails de notre métier. De quelque côté que nous regardons, nous n'apercevons que charges criantes, obstacles nouveaux et concurrence étrangère, qui nous laissent désarmés.*

*Le jour où nous ne toucherons aucun intérêt du capital engagé dans nos forges, nous les éteindrons sans hésiter ; nous ne pousserons pas la philanthropie jusqu'à perdre ce qu'en de meilleurs temps nous avons gagné. 80S 3.*

**1868** - *L'usine du Vaublanc, qui seule fabrique du fer dans les Côtes du Nord, n'a plus que deux fours à puddler en activité, et eu égard aux prix courants, cette forge ne se maintient que par la bonne renommée de ses fers, et en fabriquant de plus en plus d'aciers spéciaux ».* 80S 1.

## **VIII. LA FIN DES FORGES. LA RECONVERSION**

La guerre de 1870 apporta aux forges un regain d'activité. Une enquête de 1871 précisait: *« la forge du Vaublanc a eu à produire depuis un an une grande quantité d'essieux pour voitures d'artillerie, et n'a même pas pu suffire à toutes les demandes de cette nature qui lui ont été proposées de divers côtés. 80S 1 ».* Mais cette embellie ne fut que passagère. En 1872, un rapport faisait observer :

*« Il existe trois hauts-fourneaux dans le département, mais celui du Vaublanc n'a pas été remis en feu depuis deux ans. D'un autre côté, les forges du Vaublanc sont le seul établissement qui fabrique du fer ».*

Ces usines, fonctionnant au charbon de bois, éloignées des grandes voies de communication avaient fait leur temps. Leur disparition devenait inévitable. L'usine du Vaublanc fut démantelée au profit d'une usine briochine dont le Préfet disait en août 1873 : *« Grâce à M. Ernest Carré Kérisouët, une compagnie anonyme sous le nom de Compagnie des Forges et Aciéries de Saint-Brieuc a été formée. L'usine nouvelle est placée près de la gare de Saint-Brieuc. 1N 58 ».*

L'usine, en tant qu'industrie sidérurgique, n'existait plus dans les années 1880, et en 1890, l'abbé Guillaume, curé de Plémet, écrivait dans le registre de paroisse :

*« La paroisse ne m'est pas complètement inconnue : j'avais été nommé vicaire à Plémet du 20 février au 20 octobre 1868. Je remplissais alors les fonctions de chapelain au Vaublanc, dont les forges, complètement éteintes aujourd'hui, étaient alors en pleine activité. Personne n'occupe aujourd'hui les maisons autrefois habitées par les forgerons ».*

L'exploitation du kaolin démarra alors que les forges fonctionnaient encore. En 1867, le sous-préfet écrivait au Préfet : *« Il y a dans la commune de Plémet une usine à fer qui lutte péniblement contre la concurrence. Cette usine appartient à Mme Carré Kérisouët, son fils et son gendre, qui s'occupent depuis 2 ans à fonder une nouvelle industrie, l'extraction et l'expédition du kaolin brut et lavé. 4Z 12 ».*

En 1885, F. Le Téo donnait sur cette usine les précisions suivantes : *« L'extraction du kaolin se fait à ciel ouvert. La terre kaolinique est amenée dans une halle à déversoir. Là, elle glisse directement dans des voitures à destination de l'usine, où le minerai est malaxé, noyé,*

*trituré. Arrivé dans la dernière cuve, le lait de kaolin est parfaitement pur. Dans cet état, on le laisse reposer, et par suite de sa densité, le kaolin se sépare de son eau. Quand le lait est devenu sirupeux, il est pompé et envoyé dans des presses où on le rend à l'état de galettes. Ces galettes sont ensuite séchées puis concassées en morceaux de la grosseur d'une noix. En cet état il est expédié, soit dans des fabriques de porcelaine, soit dans des papeteries. L'exploitation actuelle peut laver 100 tonnes par jour et donner 15 à 20 tonnes de kaolin. Pour utiliser les produits, le propriétaire M. Colliard, a monté une briqueterie de terre réfractaire ».* La Société des kaolin et produits réfractaires de Bretagne employait 55 personnes en 1884, 150 en 1913 et existait encore dans les années 1960.

A la fin du siècle dernier, le site du Vaublanc fut équipé d'une petite centrale de production de courant électrique. Le 11 septembre 1897, en effet, H. Morane écrivait au Préfet : « *J'ai l'honneur de demander l'autorisation d'établir sur le Lié, à deux cents mètres en aval du pont, un barrage pour obtenir une chute d'eau qui actionnera une turbine. Cette chute d'eau a pour but de faciliter et d'augmenter l'exploitation des carrières et usines de kaolin ».*

# ANNEXE XIX

## LE LIE

### I. PRESENTATION GENERALE

En dépit de l'obstacle naturel qu'il représentait autrefois aux communications, le Lié a toujours été un trait d'union entre les communes traversées et toujours joué un rôle majeur dans l'activité économique de la région. En 1778, Ogée définissait le Lié comme « *une petite rivière qui prend sa source sur les limites est de Saint-Carreuc, à la limite nord de la forêt de Lorges. Après un cours d'environ 6 myriamètres dans lequel il traverse les communes de Ploeuc, Gausson, Plouguenast, Saint-Sauveur le Haut, La Prénessaye, Plémet, La Chèze, Saint-Étienne et Bréhand-Loudéac, le Lié se jette dans l'Oust. Il fait tourner 28 moulins à blé et alimente les forges du Vaublanc. Son principal affluent est le Gouénno qui a sa source en la commune du même nom et qui fait tourner 18 moulins* ».

Les forges, les moulins à grains et à papier, la tannerie de La Chèze ont disparu de nos jours. L'énergie électrique s'est substituée à l'énergie hydraulique. Mais l'influence du Lié ne s'est cependant pas démentie. Tout juste situe-t-on aujourd'hui ailleurs les raisons de son importance. Ce patrimoine naturel de première qualité est valorisé depuis quelques décennies par des activités de sport et de loisirs et par le point de captage des eaux du Pont-Querra.

Souhaitons pour terminer, que l'intérêt qui s'attache désormais à la défense de la nature dissipe à tout jamais le délire qui sembla s'emparer des technocrates des années 1965 : « *le Maire de La Prénessaye donne lecture d'un rapport qui expose que le Lié, dans sa partie située sur les communes de La Prénessaye, La Ferrière, Saint Barnabé, Plémet, La Chèze, Saint-Étienne, Le Cambout, Bréhan et Les Forges, présente des méandres qui ralentissent l'écoulement des eaux. Pour y remédier, il est nécessaire de faire exécuter des travaux qui pourraient être subventionnés* ».

### II. INSTALLATIONS SUR LE LIE

En 1829, douze moulins fonctionnaient sur la commune ou sur les rivières qui séparent Plémet des communes limitrophes : Moulin au Borgne, sur le ruisseau de Penhoët (Plessala), Saint-Sauveur le haut, Hélouvry, le Vicomte et le Pont-Querra sur le Lié, Launay-Guen, Herbaut et Rénéac sur le Ninian, Kerbussot et Quelny, sur des affluents du Lié, Choiseul, et la Ville Guyomard sur le Ridor.

#### 1873 - Lettre de Pierre Desaniaux, propriétaire du moulin du Vicomte, au Préfet :

« *Je prends la liberté de vous faire connaître qu'il y a un moulin situé sur la rivière du Lié, nommé le moulin du Vicomte, qui se trouve beaucoup gêné par les grands coups d'eau, accuse des plants et des arbres et des broussailles qui sont sur le bord de la rivière, ce qui a cause que nous sommes plusieurs jours sans pouvoir travailler. M. le Préfet tout cela nous aides pas à payer les augmentations que nous avons subis pour les impôts* ». 16S 5.

**12 juillet 1913 - Lettre de M. Boscher, instituteur en retraite, Maire de Saint-Barnabé, nouveau propriétaire du moulin d'Hélouvry, au Préfet :**

*« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître la hauteur de chute à ce moulin, afin que je puisse reconstruire le déversoir de la rivière. Je serais également heureux de connaître les différents débits du Lié à cet endroit ».*

**Réponse du Préfet :**

*« Sur nos feuilles statistiques, le moulin d'Hélouvry est porté comme ayant une hauteur de chute de 2 m 30. Les différents débits correspondant aux eaux ordinaires, d'étiage, et de grandes crues doivent être par seconde et en litres de 3.759 l, 692 l, et 12.771 l ; mais nous ne répondons pas de l'exactitude de ces chiffres, et nous ne les donnons que pour ce qu'ils valent. 16S 5.*

M. Boscher avait envisagé la construction d'une centrale hydroélectrique à Hélouvry. En janvier 1914, il proposa à la commune de Plémet de lui concéder « la distribution de l'énergie électrique destinée à fournir tout l'éclairage, tant public que privé ». Le Conseil, « considérant qu'il y a le plus grand intérêt à doter la commune d'un service d'éclairage », décida qu'il y avait lieu de procéder à une enquête. Les résultats furent décevants. En mai 1914 le Conseil observait : « L'enquête faite par M. Boscher auprès de la population a donné des résultats tellement négatifs à cause de la cherté des prix, que M. Boscher a renoncé à son projet ».

En 1927, M. Morane fit une proposition de même nature, et qui subit le même sort.

**11 février 1910**

M. Audrain Jean-Marie, forgeron au Vaublanc, demande au Préfet l'autorisation de construire un mur de maçonnerie dans le lit du Lié au lieu dit Le Gué Picaux, commune de La Prénessaye, pour supporter l'axe d'une roue hydraulique et établir une vanne en amont de cette roue pour régler le débit de l'eau. Cet ouvrage est destiné à fournir la force motrice à un atelier de charronnage. 16S 5.

**II. UN PROJET AVORTE : CONSTRUCTION D'UN BARRAGE SUR LE LIE**

**18 novembre 1946**

Le Docteur Moisan, Conseiller Général et adjoint au maire de Merdrignac présente le vœu suivant : « Etant donné l'insuffisance de la production d'électricité en France, il y a lieu d'envisager tous les moyens pour parer à cette situation. En conséquence, le Conseil Général invite les services techniques compétents à étudier la possibilité de construire un barrage sur le Lié, dans le voisinage d'Hélouvry. En effet, au voisinage de la gare, la vallée est étroite, encaissée, et le cours de la rivière très rapide. La construction d'un barrage en ce lieu semble possible d'après les apparences, mais seuls les services techniques compétents peuvent confirmer cette possibilité. 84-S-18 ».

**7 janvier 1947**

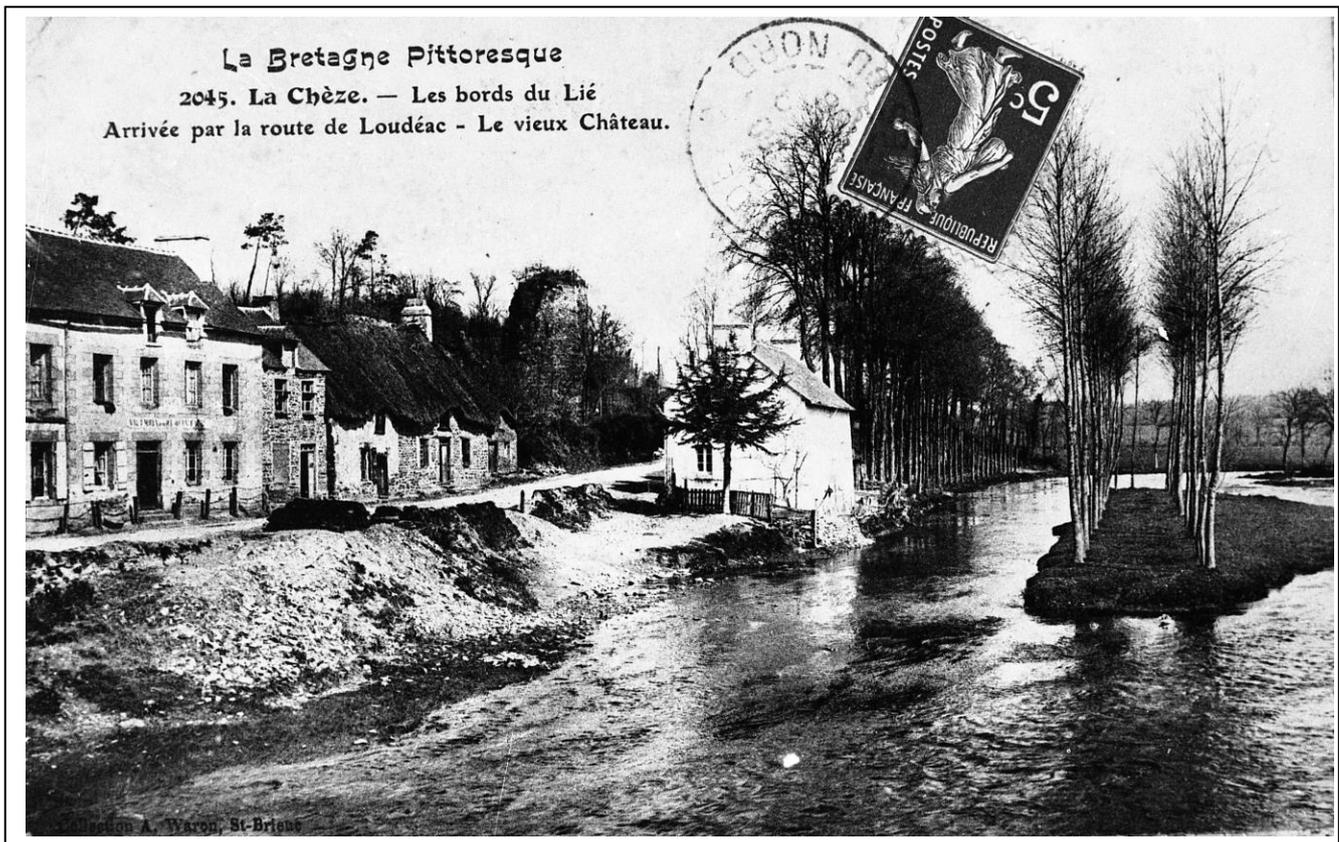
L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées écrit au Préfet : « M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées des Côtes du Nord m'a transmis copie d'un vœu du Conseil Général relatif à l'éventualité de la construction d'un barrage sur le Lié, afin de permettre l'établissement

*d'une usine hydroélectrique. Le débit moyen du Lié est de 4,5 m<sup>3</sup>/s. Un barrage avec une chute d'environ 5,5 m aurait une puissance disponible de 173 kW. 84-S-18 ».*

Je ne connais pas les raisons qui ont fait capoter le projet, mais elles tiennent vraisemblablement au relief : l'altitude du Lié à Hérouvry est de 88 m ; elle est de 93 m à Saint-Sauveur et de 95 m au Vaublanc. Un barrage aurait condamné tous ces villages : l'enjeu ne valait pas la chandelle !

**Remarque :**

Le 25 juin 1948, M. le Maire « faisait savoir au Conseil que, dans sa dernière session, le Conseil général avait décidé de faire un barrage sur le Lié, en vue de fournir l'eau aux Sana. Le Conseil émet le vœu de voir ce projet se réaliser, et demande que, par la même occasion, cette adduction d'eau desserve les villages qui se trouvent sur son trajet, notamment Saint Lubin, Les Landelles et le bourg ».



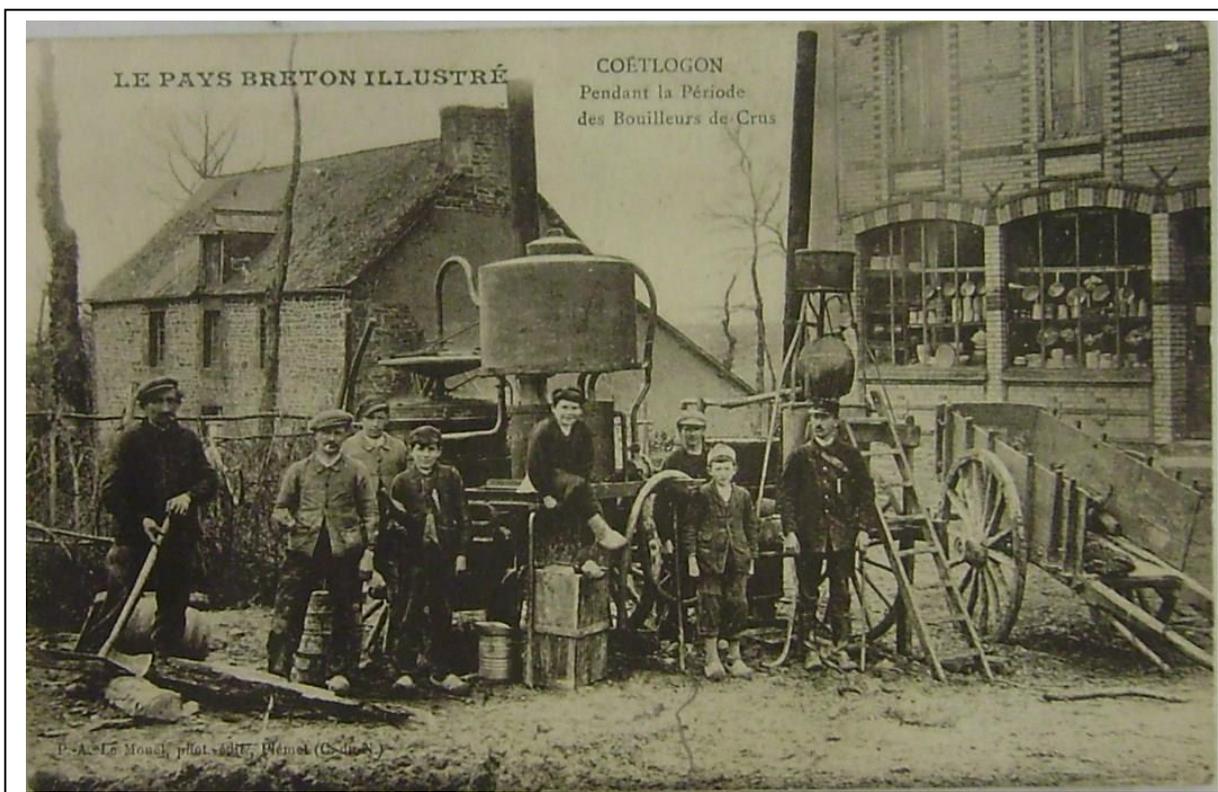
# ANNEXE XX

## PLEMET AU MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIECLE

### I. REGLEMENT DE POLICE DE 1853 (2-0-183-1)

- Article 1** Il est défendu aux aubergistes de donner à boire et à manger, si ce n'est à des voyageurs étrangers, après 20 h en hiver et 21 h en été.
- Article 2** Il est défendu de jeter par les fenêtres, aucune eau, lavures, balayures, immondices, fagots, bottes de foin ou de paille, qui puissent par leur chute porter préjudice à quelqu'un.
- Article 3** Quiconque troublera le repos public par des cris, injures ou autre provocation, sera poursuivi conformément à la loi.
- Article 4** Il est enjoint à tous les habitants de faire ramoner leurs cheminées au moins une fois l'an.
- Article 5** Aucun amas de fagots, landes, bruyères, paille ne peut être fait qu'à une distance de 30 m des habitations.
- Article 6** Il est expressément défendu de porter du feu d'une maison à une autre, à moins que ce ne soit dans un vase couvert.
- Article 7** En cas d'incendie, ou de tout autre sinistre, les habitants sont tenus de se porter secours. Le refus constaté sera puni conformément à la loi.
- Article 8** Tout amas de fumiers, matériaux ou autres objets qui pourraient encombrer la liberté du passage est défendu.
- Article 9** Tout propriétaire est tenu de déférer à l'injonction qui lui sera faite de réparer maison menaçant ruine.
- Article 10** En cas de mise en vente de boissons corrompues, les marchandises seront saisies, et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.
- Article 11** Pour les inhumations, chaque fosse aura au moins 1,5 m de profondeur. Elles seront distantes les unes des autres de 4 dm sur les côtés et de 5 dm à la tête et au pied.
- Article 12** Les animaux morts de maladie seront dans les 24 heures, enfouis à 1,5 m de profondeur. Toute contravention sera punie conformément à la loi.
- Article 13** Tout individu étranger à la commune qui y mendiera sera traduit devant le procureur impérial comme vagabond.
- Article 14** Ceux qui auront dégradé les chemins vicinaux seront traduits devant le tribunal de simple police. Et aucune communication ne pourra être établie d'un champ à un autre.
- Article 15** Les propriétaires de bestiaux de toute espèce laissés à l'abandon qui auraient occasionné des dégâts pourront être poursuivis par ceux qui auront éprouvé des dommages. Les bestiaux mis en fourrière seront vendus à l'encan dans un délai de trois jours s'ils ne sont pas réclamés.

- Article 16** En cas d'épizootie ou autres maladies contagieuses par les bestiaux, les propriétaires seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie. En cas de négligence, les peines prévues par la loi seront requises contre les contrevenants.
- Article 17** Il est défendu de laisser divaguer dans les rues, chemins et lieux habités, chevaux, bêtes de trait, moutons et cochons. Les chevaux, et les bêtes à corne revenant de la pâture ou y allant ne seront pas considérés comme divaguant, pourvu que le pâtre ne soit pas hors de portée de prévenir tout accident.
- Article 18** Si, par suite de démolition ou de construction de maison, il est déposé des matériaux sur la voie publique, les propriétaires seront tenus d'éclairer pendant la nuit de manière à ne pas gêner la circulation et la sûreté des voyageurs.
- Article 19** Il est défendu de tenir dans les rues, chemins et places publiques, des jeux de loterie, ou autres jeux de hasard.
- Article 20** Il est expressément recommandé aux rouliers, charretiers et conducteurs de voiture, de retirer de la route les pierres dont ils se seraient servis pour faire prendre un temps d'arrêt à leurs attelages.
- Article 21** La hauteur des cheminées sera d'au moins 30 cm au-dessus du faîte des maisons couvertes de chaumes.
- Article 22** Il est défendu de jeter des pierres et immondices dans les puits et fontaines, de salir ou altérer les eaux, sous peine d'amende.
- Article 23** Le marché aux grains s'ouvrira à 11 heures et se tiendra au bas de la halle, l'avoine à l'ouest, le blé noir à l'est, le seigle et le froment au centre.
- Article 24** La gendarmerie veillera à ce qu'aucun chanteur, colporteur, charlatan, herboriste ou dentiste ne chante et ne distribue ses recueils ou remèdes s'ils ne sont pas munis du permis d'exercer.



## II. ETAT DE LA POPULATION EN 1866 (6M 22)

Nombre d'habitants : 3 419

Nombre de ménages : 773

Population classée par secteurs d'activité :

		Nombre de personnes	Personnes vivant de l'activité
<b>Industries du bâtiment</b>	Scieurs de bois	12	64
	Serrurier	1	
	Menuisiers et charpentiers	11	47
	Maçons, tailleurs de pierre, couvreurs	18	66
	Peintre, vitrier, plâtrier, décorateur	1	2
<b>Industries de l'habillement</b>	Tailleurs	8	40
	Couturiers	19	
	Cordonniers et bottiers	5	19
	Sabotiers	3	26
<b>Industries de l'alimentation</b>	Meuniers	10	73
	Boulangers	3	8
	Auberges	38	108
	Bouchers, charcutiers, épiciers, divers...		
<b>Industries des transports</b>	Charrons, bourelliers, maréchaux ferrants	10	52
	Voituriers et charretiers	3	23
	Agents employés à l'entretien des routes	5	31
<b>Industries de luxe</b>	Débitant de tabac, poudre et plomb	1	2
<b>Divers</b>	Fossoyeur	1	
	Tisserands	4	
	Chiffonniers	2	
	Marins	6	
	Soldats	45	
	Marguillier	1	
	Propriétaires	6	
<b>Professions libérales</b>	Notaire	1	4
	Pharmacien, médecin	1	2
	Enseignants	5	
	Gendarmes	5	17
<b>Clergé</b>		5	
<b>Agriculture</b>			2296
<b>Industrie métallurgique</b>	Forges du Vaublanc		462

Nombre de maisons entièrement habitées : 749

Nombre de maisons non habitées : en partie 4, en totalité 2  
 Nombre de maisons en construction : 3  
 Nombre de maisons couvertes en chaume : 326  
 Nombre de maisons couvertes en ardoises : 429  
 Nombre de maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée : 326  
 Nombre de maisons ayant un rez-de-chaussée et un étage : 427  
 Nombre de maisons ayant un rez-de-chaussée et deux étages : 2

**Population :**

Hommes nés dans le département : 1687  
 Femmes nées dans le département : 1713  
 Hommes nés hors du département : 10  
 Femmes nées hors du département : 9

**Population par culte :** 3419 catholiques (100 %)

Infirmités diverses (aliénés, idiots, goitreux, aveugles, sourds-muets) : 2 sourds-muets.

**Population classée d'après le degré d'instruction :**

	Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire seulement	Sachant lire et écrire
Hommes	896	399	402
Femmes	914	389	419

**Population classée par âge :**

Age	Hommes	Femmes
0 à 5	63	59
5 à 10	79	73
10 à 15	144	141
15 à 20	160	154
20 à 25	277	236
25 à 30	282	290
30 à 35	258	230
35 à 40	124	152
40 à 45	123	181
45 à 50	72	56
50 à 55	37	40
55 à 60	24	40
60 à 65	17	34
65 à 70	23	9
70 à 75	10	13
75 à 80	3	13
80 à 85	1	5
<b>Total</b>	<b>1697</b>	<b>1729</b>

## Remarque :

La population enfantine (moins de dix ans) n'a été entièrement recensée, comme le prouvent les dénombrements ultérieurs.

## Population des villages (6M 380)

	Maisons	Ménages	individus
Le Bourg	98	110	487
Saint Lubin	53	53	190
Le Vaublanc	36	48	128
Faheleau	30	30	152
St Sauveur le Bas	25	25	104
La Pierre	24	24	74
Beau Josselin	22	22	74
Cargué	21	21	102
Saint Julien	20	20	81
Raulois	19	19	68
Bodiffet	19	19	62
Renoray	13	13	52

## III. LES CONDITIONS DE VIE ET D'EXISTENCE

### A. HYGIENE ET HABITAT

En 1852, le Préfet invite les sous-préfets à enquêter sur les conditions générales de l'habitat et sur les causes générales de l'insalubrité. Réunie le 26 février 1853, la commission d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Loudéac conclut : « *Qu'elles soient à la ville ou à la campagne, les habitations sont à peu près toutes trop peu élevées. Elles sont construites en terre avec un mortier d'argile, sans rejointement, ou en pisé. Les ouvertures sont petites et peu nombreuses. Les maisons de ferme n'ont en général qu'un rez-de-chaussée. Elles sont construites en pisé et recouvertes de chaumes. La terre battue sert de plancher. Bien souvent, il n'y a point de plancher sous le grenier ; sur les poutres qui devraient le soutenir, sont placées quelques planches et des fagots, au dessus desquels on place les autres approvisionnements. Il n'y a pas toujours de cloison entre la partie de la construction qui sert de logement et celle qui sert d'étable. Comme les étables sont souvent au dessous du sol, le purin y séjourne. Les fermiers ont la détestable habitude de faire leur fumier le plus proche possible de leurs habitations. A l'entrée de leur cour, si le chemin est creux, ils font des foules, c'est-à-dire des amas d'ajoncs et d'herbes que l'humidité et le passage des bestiaux et des voitures pourrissent peu à peu. De sorte que si le fumier n'est pas dans la maison, il est à la porte et autour d'elle. 5M 11* »

Cette description est confirmée par M. Vallet, professeur d'agriculture à Lamballe : « *En règle générale le corps de ferme est inabordable, la cour servant de plate forme au fumier. Il m'est difficile de comprendre le goût qu'on peut avoir à patauger dans la fiente des animaux. Le fumier est certes le nerf de la production agricole, mais il est inutile de lui témoigner tant de reconnaissance par un contact familial. 7M 3* ».

La commission poursuit : « *on conçoit que de semblables habitations soient froides, humides et malsaines. Le manque d'air, de lumière et d'élévation au dessus du sol les rend*

*humides. L'absence de plafond, de plancher et de cloison les rend froides. Ces diverses causes les rendent malsaines. Pour les habitations rurales, il faut ajouter à ces causes, la réunion trop fréquente de bestiaux et d'hommes sous le même toit.*

*Il faut cependant reconnaître que les constructions neuves, à la campagne comme à la ville, sont faites dans des conditions presque satisfaisantes. A mesure que les communications s'ouvrent, on emploie les matériaux préférables. Ainsi, depuis l'ouverture de la route de Rennes à Brest, l'ardoise remplace généralement le chaume, et depuis l'ouverture de chemins vicinaux aboutissant aux environs de Lorge, l'emploi de la chaux est devenu assez fréquent ». Le correspondant de Collinée fait observer que les hommes, « qui sont hors de maison toute la journée et rentrent le soir, harassés, songent peu à l'amélioration de l'habitation. Il faudrait donc donner une meilleure éducation aux femmes ».*

La commission fait ensuite un état descriptif des demeures des pauvres :

*« **Demeures urbaines** : les familles pauvres sont logées dans des maisons qu'on ne trouve point à loger à d'autres. Dans le même local, sont la famille entière, le métier à tisser, le bois de chauffage, la paille ou plutôt le fumier, la vache ou les chèvres s'il en existe. Souvent plusieurs familles sont dans le même appartement. Les lits sont de mauvais grabats dans lesquels on a mis un peu de paille ou de balle d'avoine, qu'on est loin de renouveler chaque année. Il n'existe point de couverture et souvent pas de drap. Les gens sont recouverts par un sac de toile dans lequel on met parfois un peu de balle d'avoine. Les enfants sont couchés sur la paille posée sur quelques morceaux de bois, fichés en terre et réunis par quelques branches.*

***Demeures rurales** : les habitations sont mal éclairées, mal aérées. Pour un grand nombre, le toit descend jusqu'à terre dans quelques unes de leurs parties. Les alentours sont souvent garnis de fumier baigné d'eau croupissante. Les lits sont incommodes et révoltants de malpropreté. Une couette si sale qu'elle colle aux mains, 2 draps de lit, c'est ce qu'il y a de mieux ; point de couverture, mais tous les effets ordinaires de celui qui y couche. Quant à la partie de la muraille qui y correspond, elle en est toute couverte de crachats ».*

Ces observations se retrouvent dans le rapport de la commission de Rostrenen : « les familles pauvres se réfugient dans les villes croyant y trouver des moyens d'existence. Il est déplorable de voir 3 ou 4 ménages entassés dans des logements les plus exigus. Cet encombrement peut devenir un foyer de contagion physique et morale. Cette émigration des campagnes vers les villes est une des plaies les plus dangereuses de la société. On pourrait y remédier en créant des travaux publics, des colonisations de défrichement de landes, qui fertiliseraient le pays et en augmenteraient la puissance territoriale. Les habitations de la classe indigente sont en général isolées. Et le cœur saigne quand on pense que ces loges, où dans d'autres pays l'on ne voudrait pas mettre les animaux les plus immondes, sont occupées par des humains, par des familles où les enfants pullulent malgré l'excessive misère. Ces cabanes sont pour la plupart en gazons superposés, surmontés d'un méchant toit de chaume, percé d'un trou pour l'évaporation de la fumée, et d'une porte qui donne à ces asiles malheureux, l'aspect de l'entrée d'une caverne. Ces loges sont sans autre mobilier que quelques morceaux de bois et de paille sur lesquels couchent les malheureux ».

## **B. LA NOURRITURE**

La commission indique ensuite la manière des habitants de vivre et de se nourrir :

*« Dans la région de Loudéac, on vit en général de bouillies faites avec de l'avoine ou le blé noir. Ces bouillies sont mangées avec le lait aigre, et sont la base de l'alimentation : heureuses les familles qui peuvent s'en procurer de manière à ne pas souffrir de faim. Quelquefois on peut manger de la soupe, faite, soit avec un peu de graisse salée, soit avec du beurre rance ; on y ajoute des choux, des navets ou des pommes de terre quand on peut s'en procurer ».*

Le correspondant de Mur dit que *« neuf personnes sur dix ne mangent pas 6 fois par an de viande fraîche, mais uniquement du porc ou de la viande de vache salée. On peut affirmer que la moitié de la population n'en mange, ni de fraîche, ni de salée, 20 fois par an ».*

Le correspondant de Gouarec ajoute : *« ce régime presque entièrement végétal contient néanmoins des principes nutritifs en assez grande abondance, non sans doute à un homme de cabinet ou de bureau, mais pour un cultivateur dont les organes digestifs ont de la force et de l'énergie ».*

*« L'ivrognerie est un vice si commun que beaucoup de gens se privent de nourriture pour le satisfaire ».* La commission de Dinan affirme que *« chez la plupart des enfants, c'est le cidre qui remplace à l'époque du sevrage, le lait de la nourrice ».*

## **C. LES MALADIES**

La commission signale enfin les maladies qui frappent particulièrement l'arrondissement : *« les fièvres de toute nature, la fièvre intermittente, la typhoïde sont des maladies les plus communes. A Loudéac et La Chèze on signale la dissenterie. A Corlay on parle de maladies de peau. Tous les correspondants indiquent comme cause des maladies, l'état d'humidité des terres, chemins et habitations »*

Le correspondant de Bourbriac observe que *« la transmission des maladies se conçoit facilement dans la campagne. Tout le monde mange à la gamelle, se sert des mêmes couverts sans prendre la précaution de les laver. Les pauvres qui sont porteurs de maladies sont reçus au plat commun quand ils se présentent à l'heure des repas et partagent souvent le lit des enfants et des domestiques. 5M 6 ».* En 1850, le Préfet signalait pour sa part que *« la syphilis progresse et se répand dans nos campagnes où elle exerce quelques ravages. C'est à la corruption des mœurs et au libertinage que l'on doit attribuer la propagation de cette maladie. 1N 36 ».*

En 1857, une épidémie de dysenterie accabla la commune de Plémet. Le Docteur Robin en rendit compte au sous-préfet : *« La dysenterie s'est manifestée dès les premiers jours de juillet. La respiration s'exécute péniblement, la circulation capillaire est languissante et favorise les hyperémies passives. La malpropreté est excessive, le linge est rarement renouvelé. Les premiers jours le pouls est fréquent, la peau chaude, la soif ardente ; mais au 3<sup>e</sup> jour après l'invasion de la maladie, la peau devient presque froide, la faiblesse devient extrême. La bouche est généralement pâteuse, la langue blanche. Les selles sont très nombreuses et sanguinolentes. Les coliques sont violentes. Il n'y a plus d'appétit, pas de sommeil, mais une inquiétude et une agitation continuelle.*

*Le traitement que j'ai fait suivre chez un certain nombre de malades au début de l'affection a consisté principalement dans l'administration de la poudre d'ipéca à dose vomitive et de sulfate de soude à une époque un peu plus éloignée. J'ai ensuite administré de l'extrait de rutanhia, du tannin, du cachou unis au laudanum liquide et à l'opium ».*

Dans la suite de son rapport, le 27 août, le Docteur Robin ajoutait : « *A Plémet, Plumieux et La Ferrière, le nombre de personnes malades ou gravement indisposées peut s'élever à 4 ou 500 et est loin de décroître. Dans plusieurs fermes, aux dires de Mr le Curé, les récoltes ne sont pas rentrées, faute de bras.*

*Les douleurs intestinales sont atroces, la face est décomposée, les traits sont grippés. Les yeux sont enfoncés dans les orbites, la peau est froide et couverte d'une sueur gluante collant fortement aux doigts, les selles sont sanguinolentes et très nombreuses : 80, 100, 150 par 24 heures ».* A.CdN. 5M 11.

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle le taux de mortalité infantile (nombre de décès d'enfants ayant moins de 1 an : nombre de naissances dans l'année) est resté très élevé : 72 % pendant le terrible an XII, 14 % en 1820, 16,5 % en 1840, 23 % en 1861, 18 % en 1881 et 31 % en 1892.

#### **D. LA FREQUENTATION SCOLAIRE**

Dans l'arrondissement de Loudéac, en 1835, 80 % des jeunes n'avaient reçu aucune instruction. La proportion était de 74 % en 1845, de 66 % en 1855, de 51 % en 1869, de 43 % en 1872 et de 15 % en 1885. Elle était encore de 14 % en 1927. En 1909 l'Inspecteur d'Académie signalait « *que dans la circonscription de Loudéac, la fréquentation est toujours insuffisante et irrégulière. Un certain nombre d'enfants ne fréquentent aucune école. Parmi les causes figurent la misère, la difficulté des communications pendant l'hiver et l'éloignement des hameaux. Les parents pauvres gardent leurs enfants parce qu'ils ne peuvent ni les chauffer ni les habiller correctement, ou parce qu'ils ont besoin d'eux pour surveiller leurs jeunes frères et sœurs. Le cœur se fige en entendant invoquer de pareils motifs d'absence* ». L'absentéisme chronique tombera à 6 % en 1932, l'Etat ayant décidé d'utiliser les grands moyens ; l'Inspecteur d'Académie écrivait au Préfet : « *la plupart des rapports des Inspecteurs Primaires signalent l'heureux effet de l'action de la gendarmerie sur la fréquentation scolaire* ». Mais en 1938, le taux de fréquentation n'était toujours que de 93 %.

Le respect de l'assiduité scolaire ne deviendra effectif qu'après la seconde guerre mondiale. En 1952, l'Inspecteur d'Académie observait : « *la fréquentation a été excellente dans l'ensemble. La seule menace de la suspension des allocations familiales produit un effet auprès des familles négligentes ou de celles qui seraient tentées d'utiliser trop souvent ou trop longtemps la main d'œuvre enfantine* ».

### **IV. L'ETAT DE L'AGRICULTURE**

#### **A. SA PLACE DANS LA POPULATION**

En 1866, 67 % de la population de Plémet vivait directement de l'agriculture. Ce pourcentage s'élevait à 99 % à Laurenan, 98 % à Goméné, 96 % à Plessala, 89 % à Merdrignac, Plumieux et La Ferrière. Les propriétés étaient extrêmement divisées. La plupart des propriétaires ne possédaient qu'une maison avec quelques champs. Parmi ceux qui ne se déclaraient pas cultivateurs, beaucoup cependant entretenaient des rapports intimes avec le métier agricole : le Maire de La Prénessaye faisait remarquer que « *plusieurs laboureurs sont aussi aubergistes et presque tous les industriels sont aussi laboureurs* ».

## **B. SITUATION GENERALE DU CANTON**

En 1840, l'arrondissement de Loudéac était, parmi les 5 arrondissements du département, le plus pauvre et le moins bien préparé au progrès et aux profondes mutations qui accompagneront la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1842, le Conseil d'Arrondissement de Loudéac regrettait que dans tout l'arrondissement il n'y ait « *aucun exemple à suivre. Les nouvelles méthodes et les nouveaux instruments sont complètement ignorés. La routine seule sert de guide à nos cultivateurs. Ils travaillent comme ont fait leurs pères.* 2N 26 ». Et dans ce contexte notre canton occupait une position peu enviable : « *le canton de La Chèze est sans contredit la plus arriéré de tout l'arrondissement.* 7M 32 ».

En 1840, les conditions de vie et d'existence dans les campagnes de notre canton étaient, à bien des égards, peu éloignées de celles qui prévalaient sous l'ancien régime, même si on n'observe plus les grandes mortalités qu'on pouvait déplorer alors.

Dans un rapport datant de ces années, le sous-préfet de Loudéac apportait une triple explication à ce retard : « *la difficulté à s'approvisionner en amendements calcaires, la surabondance de landes communales que les communes hésitent à s'aliéner (4 200 ha dans le seul canton de La Chèze, 2 000 ha dans tout l'arrondissement de Dinan, 150 ha dans celui de Lannion), et le fait qu'on a longtemps regardé l'agriculture comme un accessoire, la fabrication des toiles étant en 1<sup>ère</sup> ligne* ».

L'évolution chez nous sera plus difficile que dans les zones littorales du département. Il faudra attendre la fin des années 1860 pour que s'accomplisse la 1<sup>ère</sup> révolution agricole, c'est-à-dire le remplacement de la jachère par les plantes fourragères ; les échanges commerciaux et les transports ne pourront se développer qu'avec l'ouverture tardive de la 164 bis ; les progrès de la médecine et de l'enseignement seront moins rapides qu'ailleurs.

Ce n'est qu'à partir de ces années là que s'amorcera le bouleversement économique et social de notre canton et que s'engagera le rattrapage progressif du niveau des zones côtières.

## **C. LES OUTILS - LES MACHINES**

Les machines traînées par des chevaux sont rares ; en 1839, dans tout l'arrondissement de Guingamp, il n'y a que 68 charrues et 54 herses. Les travaux sont effectués à la main et exigent une main d'œuvre considérable. Voici 2 exemples :

- La moisson se fait à la faucille ; il faut 8 hommes pour 1 ha, et 8 hommes avec des fléaux ne battent communément que 100 gerbes par jour. Pour les pommes de terre, quand la récolte est abondante, il faut 60 personnes pour arracher 1 ha, 12 pour ramasser et 2 pour convoier.

Les instruments traînés par les chevaux sont :

- La charrue - C'est un coin pointu qui déchire la terre et laisse les mauvaises herbes intactes. Le versoir met la bande sur le champ sans la renverser, et force est de clore le sillon à bras. Pour un défrichement, 8, 10, 14 chevaux sont nécessaires.
- La herse
- Les transports - Les transports s'exécutent avec des charrettes et des tombereaux. Le tombereau a 2,66 m de long et 60 cm de large.

## D. LES ANIMAUX

1. **Les chevaux** - Le département possède 3 espèces de chevaux : les gros chevaux de trait de Tréguier, les chevaux légers de Lamballe et les chevaux de Corlay encore appelés bidets de l'intérieur. L'espèce de Corlay est celle de nos régions ; elle dépasse rarement 1,4 m et 300 kg.
2. **Les vaches** - L'espèce bovine appartient à une seule et même race, connue sous le nom de race bretonne, se modifiant en taille et en grosseur suivant la fertilité du sol et selon les croisements plus ou moins anciens faits avec des races étrangères. La taille moyenne varie entre 1,2 et 1,3 m pour les bœufs et 1 et 1,2 m pour les vaches. Le poids moyen d'un bœuf est de 150 kg et celui d'une vache de 120 kg. Une vache produit en moyenne 4 l de lait par jour.

Les bœufs ne sont réellement employés à la culture et au transport que dans la partie Sud-Est du département, c'est-à-dire dans les cantons de Plouguenast, Collinée, La Chèze, Merdrignac.

3. **Moutons et chèvres** - Dans l'intérieur les moutons cherchent leur nourriture à travers les landes sous la garde d'un enfant qui n'a de berger que de nom. Inutile d'ajouter que la bergerie est à la hauteur du berger : le plus mauvais recoin de la ferme est toujours assez bon pour ces chétifs animaux. Le poids moyen d'un mouton est de 20 kg.

Les chèvres sont fort communes à l'intérieur. Elles appartiennent en majorité aux pauvres.

4. **Porcs** - Les porcs sont très nombreux dans le pays. Leur viande est la principale nourriture carnée des cultivateurs. Hauts sur jambe, sans poitrine, avec des dos en crête, ces animaux ont la plus détestable conformation que l'on puisse imaginer. Mâles et femelles sont engraisés jusqu'à l'âge de 18 à 20 mois, où ils atteignent 150 kg.

5. Recensement du bétail à Plémet en 1866 (6M 22)

<b>Race chevaline</b>	Poulains	51
	Chevaux	197
	Juments	145
<b>Race bovine</b>	Agneaux	246
	Moutons	162
	Brebis	507
<b>Race porcine</b>	Cochons de lait	163
	Cochons	375
	Truies	50
<b>Race bovine</b>	Veaux de 0 à 3 mois	204
	Taurillons et génisses	309
	Taureaux	208
	Bœufs	265
	Vaches	1296
<b>Race caprine</b>	Chèvres	92
	Chevreaux	2
<b>Anes</b>	Anes	1
<b>Abeilles</b>	Ruches	215

## **E. LES CULTURES**

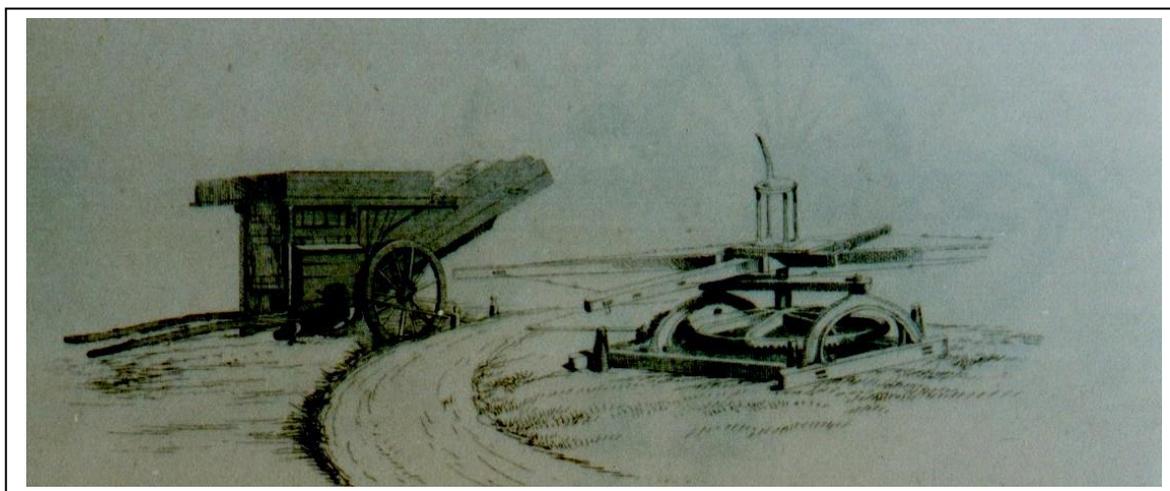
En 1860, les landes, « *immenses étendues en friche, couvertes d'ajoncs et de bruyères* », occupent encore presque 30 % de l'étendue de l'arrondissement, soit 2 fois plus que dans les autres arrondissements du département. Elles absorbent 44 % des terres du canton de La Chèze (record départemental) : 58 % à La Ferrière, 51 % à Plumieux, 33 % à Plémet et à La Prénessaye.

Comme dans tout le département, les surfaces boisées sont peu importantes ; à peine 4 % de la surface totale.

Au milieu du siècle précédent, dans notre canton, la jachère est encore largement présente, et nous sommes en retard pour la culture du blé, des plantes fourragères et des plantes sarclées...

En 1854, une enquête conduite par le service des statistiques donne, pour Plémet, les résultats suivants :

	<b>Surfaces</b>	<b>Rendement</b>
<b>Blé</b>	560 ha	650 kg/ha
<b>Seigle</b>	327 ha	600 kg/ha
<b>Avoine</b>	560 ha	850 kg/ha
<b>Sarrasin</b>	300 ha	850 kg/ha
<b>Pommes de terre</b>	180 ha	50 q/ha
<b>Chanvre, lin</b>	180 ha	1 300 l/ha graines 700 kg filasse/ha
<b>Cidre</b>		2 500 hl
<b>Améliorations agricoles</b>	15 hectares de landes défrichés	



## ANNEXE XXI

### LA RESISTANCE A PLEMET

**En janvier 1941** : un premier groupe de résistance se crée, à l'initiative de Louis Leclainche, Ange Guillaumel, Louis Ribette, Joseph Simon, Jean Simon, Marcel Leriche, G. Desbois, décidés à faire tout leur possible pour aider à chasser les Allemands hors de France. Ce groupe doit se dissoudre peu après. La résistance s'est développée naturellement à Plémet, l'esprit de la population étant resté très patriote, même quand les allemands occupèrent la commune.

**En septembre 1943** : Guillaumel est chargé de recruter à Plémet une compagnie de trois sections. Le commandant en sera M. Le Béhec, instituteur à Goméné. Guillaumel est nommé chef de section, ainsi que Sallou et Coëtmeur.

**Le 22 mars 1944** : une compagnie allemande vient s'installer à Plémet, et y restera jusqu'à la libération.

La veille de la Pentecôte, nous sommes avertis qu'une rafle doit avoir lieu. Celle-ci échouera, car tous les jeunes susceptibles d'en être victimes ont été avertis. Les dirigeants de la compagnie prennent le maquis dans le bois de La Noë. Ils se rassemblent ensuite chez L. Martin, dont la maison servira jusqu'à la libération de P.C. de compagnie.

**Le 6 juin 1944** : un deuxième P.C. est fixé à Belna, chez J. Auffray.

**20 juin 1944** : Loudéac demande à Plémet de se préparer à recevoir un parachutage d'armes.

**21 juin 1944** : réunion des chefs de groupe au terrain de parachutage du Moulin à vent. Pour la première fois, René Gapais, qui a recruté un groupe du Front National, et qui vient de rejoindre les F.F.I., est présent.

**29 juin** : les conditions atmosphériques étant défavorables, le parachutage prévu est reporté.

**4 juillet 1944** : dans la matinée, les Allemands prennent d'assaut le P.C. du commandant Coupeaux, près de Saint-Guillaume, dans la forêt de Loudéac. Celui-ci est pris et fusillé, ainsi que sept jeunes du B.A.O.

**9 juillet 1944** : le parachutage d'armes a lieu, dans les terrains humides et irréguliers de Kerbut. Dès l'aube, les armes sont réparties entre Plémet et La Chèze. Les armes seront cachées dans les bois de Belna, les explosifs dans « *le manoir de Draonet* ».

**17 juillet 1944** : des avions américains viennent bombarder la ligne Loudéac-La Brohinière à Saint-Lubin et Hérouvry.

**21 juillet 1944** : les anciens du B.A.O. attaquent un convoi de camions allemands près de Hambo.

**23 juillet 1944** : la compagnie de Plémet est dissoute, et intégrée à celle de La Chèze, placée sous le commandement de Calmé. Notre commandant de compagnie Le Béhec est mis à la disposition du bataillon de Merdrignac. Nous regretterons beaucoup cette décision, qui renverse toute l'organisation mise sur pied depuis octobre 1943. De plus, nous connaissons très peu les cadres de la nouvelle compagnie. Par la suite, les gars de Plémet n'accepteront jamais que la compagnie de Plémet, beaucoup plus ancienne que celle de La

Chèze, soit incorporée à celle-ci. Il était prévu que nous ne conserverions qu'une seule section (40 hommes) à Plémet ; finalement, on nous en a laissé deux. Malgré tout, il fallut remercier plusieurs hommes déjà recrutés, ce qui ne fut pas agréable.

**2 août 1944** : on décide de commencer la distribution des armes, car, vu l'avance américaine sur Rennes, il semble que nous n'allons pas tarder à entrer en action. A minuit, les allemands quittent Plémet.

**3 août 1944** : les premiers Américains passent sur la route Rennes-Brest vers 9 h du matin. Le lieutenant Calmé donne l'ordre d'envoyer une patrouille à La Prénessaye, où une troupe de parachutistes allemands cantonne depuis plusieurs mois. Deux Allemands sont faits prisonniers.

Des accrochages ont lieu à Plémet, à l'issue desquels 14 Allemands sont arrêtés. Les prisonniers sont conduits à Belna, dans la maison de J. Auffray, avant d'être placés au camp américain à Merdrignac.

**6 août 1944** : une rumeur circule dans le bourg : une colonne allemande, forte de 200 hommes selon les uns, de 500 selon les autres, descend de Plessala sur Plémet. L'abbé Radenac et Louis Martin, Maire, décident d'aller parlementer avec les Allemands. Pendant ce temps, la compagnie de Plémet se mobilise. A l'entrée de Saint Lubin, l'abbé Radenac se retrouve nez à nez avec une trentaine de soldats à bicyclette. L'abbé, rejoint par le Maire, demande à parler au capitaine ; il lui explique qu'il serait raisonnable de se rendre, et lui assure que lui et ses hommes seront traités suivant le droit international. Les doutes du capitaine sont dissipés par le témoignage de deux prisonniers qui lui disent la manière dont on agit avec eux. Il rend les armes en déclarant : « *nous nous rendons parce que nous ne pouvons faire autrement, mais bientôt nous serons libérés et nous combattons de nouveau pour l'Allemagne et notre Führer bien aimé* ». Peu après 13 h, c'est entre deux rangées de « *terroristes* » que les 247 prisonniers entrent dans Plémet.

**7 août** : plusieurs camions américains viennent chercher les prisonniers. La compagnie de Plémet s'installe à l'école, sous les ordres du capitaine Le Béhec. La popote est faite à l'hôtel de Bretagne.

**16-17 août** : la compagnie de Plémet participe aux combats de Plouézec, Kérity, Pointe de Guilbenn. Peu à peu, faute d'occupation suffisante (il n'y a plus d'Allemands à chasser), les hommes regagnent leur foyer. De nouveaux engagés viennent les remplacer, en nombre, qui formèrent largement l'effectif de deux sections pour le front de Lorient le 12 septembre, dans la compagnie de Loudéac.

Forces Française de l'Intérieur

Bataillon de Loudéac, compagnie de Plémet<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Archives départementales, réf 2BI 233



# ANNEXE XXII

## ELECTIONS CANTONALES ET LEGISLATIVES

### I. ELECTIONS CANTONALES

#### 22 décembre 1809

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, sur les présentations faites par les collèges électoraux du département des Côtes du Nord et de l'arrondissement de Loudéac, nomme Pierre Carré, sorti par le sort, membre du Conseil Général des Côtes du Nord. 1M 138.

#### 22 avril 1815

Pierre Carré est nommé membre du Conseil Général des Côtes du Nord. 1M 138.

#### 28 février 1818

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, avons nommé et nommons le Sieur Carré Louis Alexis aux fonctions de membre du Conseil Général des Côtes du Nord en remplacement du Sieur Quérangal, décédé. 1M 138.

#### 13 août 1830

Le Ministre de l'Intérieur écrit au Préfet : « *M. Pierre Carré avait été révoqué par le dernier gouvernement en raison d'une indépendance qu'il avait manifestée concernant les élections. Un des premiers actes de Sa Majesté a été de le réintégrer dans ses fonctions. J'ai l'honneur de vous transmettre duplication d'une Ordonnance Royale du 10 de ce mois qui annule cette révocation* ». 1M 138.

#### 12 mai 1832

M. Charles Carré est nommé membre du Conseil Général en remplacement de M. Pierre Carré, décédé.

#### 20 novembre 1840

M. Gaston du Plessix de Gredan bat Louis Aimé Carré Kérisouët par 46 voix contre 43 et devient Conseiller Général de la circonscription La Chèze - Merdrignac.

#### 20 novembre 1845

Du Plessix de Gredan bat Louis Alexis Kérisouët par 69 voix contre 2.

#### 27 août 1848

Louis Alexis Kérisouët est élu Conseiller Général du canton de Merdrignac, Arsène Le Feuvrier, avocat juge suppléant à Loudéac, représente le canton de La Chèze.

#### 1852

Louis Alexis Kérisouët, Maire de Plémet, est réélu Conseiller Général du canton de Merdrignac et Henry Macé, adjoint au Maire de Plémet, est élu Conseiller Général du canton de La Chèze.

#### 4 juin 1855

Louis Alexis Kérisouët est élu Conseiller Général du canton de La Chèze.

### 16 août 1863

Ernest Carré Kérisouët est élu Conseiller Général du canton de Merdrignac. Il obtient 2380 voix, contre 3 à M. De Cuverville, 1 à Augustin Cadier et 1 à Charles de Janzé.

Avant les élections le Ministre de l'Intérieur écrivait au Préfet : « *J'ai reçu votre rapport du 25 juillet au sujet de l'élection du canton de Merdrignac. En présence des nouveaux renseignements qu'il contient, je vous autorise à recommander aux suffrages des électeurs la candidature de M. Carré Kérisouët* ». 3M 173.

M. Carré Kérisouët sera réélu en octobre 1871 (2156 voix sur 2157 votants) et en octobre 1874 (2311 voix sur 2332 votants) ; il sera élu Vice Président du Conseil Général en 1871 et 1875.

### 8 octobre 1871

Louis Carré Kérisouët est élu Conseiller Général du canton de La Chèze. Dans sa profession de foi, il déclarait :

« *Les ennemis du gouvernement vous trompent. Ils prétendent qu'une persécution est exercée contre la religion. Vous avez la preuve du contraire autour de vous.*

*N'est-ce pas le gouvernement de la République qui vous donne les fonds pour relever les églises et les presbytères, et qui vient encore d'augmenter le traitement des prêtres ?*

*Vous me connaissez depuis mon enfance, et vous savez que je n'ai jamais manqué de défendre vos intérêts en toutes circonstances. Groupez-vous avec moi autour du drapeau tricolore, le seul drapeau de la France, et par un vote unanime, montrez aux ennemis de nos institutions qu'il n'y a plus de place en France pour le drapeau blanc ».*

### Février 1878

J.M. Le Breton, Maire de Plémet se présente dans le canton de Merdrignac et professe: « *Mes opinions sont républicaines, et voter pour moi c'est voter pour la République avec l'ordre, la paix et la liberté* ».

	<b>Aimé Sotinel, avocat</b>	<b>J.M. Le Breton</b>	<b>F. Hulaud</b>
<b>Goméné</b>	57	159	27
<b>Illifaut</b>	195	52	32
<b>Laurenan</b>	216	46	12
<b>Le Loscouet</b>	136	92	2
<b>Saint-Launeuc</b>	42	73	0
<b>Merdrignac</b>	345	312	36
<b>Merillac</b>	91	4	33
<b>Trémorrel</b>	72	187	77
<b>Saint-Véran</b>	150	90	7
<b>Total</b>	1304	1032	226

Ce résultat sera contesté par J.M. Le Breton ; à Merdrignac en particulier, le recensement des bulletins aurait eu lieu, non le lendemain, mais 3 jours après le scrutin. Pour le Conseiller d'Etat, « *ces faits, démentis par ceux auxquels ils sont imputés, ne sont appuyés d'aucune justification. La requête d'annulation est donc rejetée* ». 3M 173.

### **1er août 1880**

L'élection au Conseil Général oppose Louis Carré Kérisouët et le Vicomte de Roquefeuil, Président du comice agricole de La Chèze, lequel proclame :

*« Je suis royaliste. Je le suis dans le fond de l'âme, et je ne comprends pas qu'à l'heure actuelle un catholique puisse être autre chose. Avant tout, je suis catholique, c'est-à-dire dévoué à la Sainte Eglise. Voilà en deux mots quels sont mes principes religieux et politiques.*

*Il faut être franchement pour Dieu avec son Eglise, ou contre Dieu avec la Révolution et la franc-maçonnerie. Chers habitants du canton de La Chèze, j'espère que votre choix est fait.*

*Quant à la question du drapeau, messieurs les Gambettistes, elle est facile à comprendre. Le drapeau tricolore est glorieux quand il est en bonnes mains, mais il ne fait que trembler en des mains débiles, desquelles les communards l'arracheront facilement pour y substituer l'ignoble drapeau rouge qui sera votre linceul, si nous ne venons pas vous défendre contre les barbares de la Commune. Le Gambettisme est une fausse république. Ne vous laissez pas égarer par des fables grossières. Faites dimanche votre devoir de bon citoyen et de fidèle chrétien ».*

**Résultat du scrutin :** De Roquefeuil 1 204 voix, Carré Kérisouët 1 010.

	<b>Carré Kérisouët</b>	<b>De Roquefeuil</b>
<b>Saint Barnabé</b>	15	194
<b>Le Cambout</b>	107	101
<b>La Chèze</b>	38	56
<b>Coëtlogon</b>	66	90
<b>Saint-Étienne</b>	62	62
<b>La Ferrière</b>	23	98
<b>Plémet</b>	415	214
<b>Plumieux</b>	102	242
<b>La Prénessaye</b>	182	90
<b>TOTAL</b>	1010	905

### **8 novembre 1885**

P.A. Mottin de la Balme, réputé royaliste, et qui avait obtenu l'appui de De Roquefeuil deux ans plus tôt à l'occasion de l'élection au Conseil d'arrondissement de Loudéac, est élu Conseiller Général, il sera réélu en 1886 et 1892.

### **Elections au Conseil Général du 31 juillet 1898**

Elles opposent M. Morane, propriétaire du Vaublanc, et M. Mottin de la Balme, Maire de Plémet et ancien maître des forges du Vaublanc.

M. Morane : « *J'ai donné ma démission d'officier de marine pour devenir industriel et pour ramener l'industrie au Vaublanc. Si vous vous rappelez ce qu'était le Vaublanc il y a deux ans, et si vous le regardez aujourd'hui, les progrès accomplis peuvent vous faire présager des progrès à venir. Non seulement Plémet et La Prénessaye se ressentiront de ces nouveaux éléments de prospérité, mais tout le canton, tout l'arrondissement et la France elle-même, car tout le kaolin qui se consomme en France vient d'Angleterre, et que désormais on pourra le prendre ici.*

*J'ai appris que M. Mottin entrait dans toutes les maisons de Plémet, répétant sur tous les tons que, si je suis nommé Conseiller Général, je ferai du Vaublanc une commune, et que j'y ferai passer le chemin de fer.*

*Il n'a jamais été dans mon idée de faire du Vaublanc une commune. Quant à dire qu'on peut faire passer le chemin de fer par le Vaublanc, c'est une énormité qui prouve l'ignorance de M. Mottin en tout ce qui concerne les travaux de chemins de fer. Rattraper en effet une différence de niveau de plus de 60 m exige une dépense en travaux d'arts si considérable que je déclare que je n'y engagerai jamais l'Etat ».*

**Résultats :** Morane 1 282 voix, M. Mottin 1 227 voix.

	<b>Morane</b>	<b>Mottin</b>
<b>Saint Barnabé</b>	91	127
<b>Le Cambout</b>	160	77
<b>La Chèze</b>	61	34
<b>Coëtlogon</b>	121	48
<b>Saint-Étienne</b>	38	113
<b>La Ferrière</b>	54	98
<b>Plémet</b>	1367	343
<b>Plumieux</b>	107	247
<b>La Prénessaye</b>	283	40

**En 1903**, H. Morane, est élu Vice Président du Conseil Général.

#### **Elections du 31 juillet 1904**

Elles opposent M. Morane, propriétaire du Vaublanc, et M. Louët, fils du Maire de Plumieux.

M. Louët : « *Je veux vous parler de cette voie ferrée Loudéac - Saint-Méen qui sacrifie tous les intérêts de notre canton.*

- 1. La gare de Plémet est inutile pour tout le monde, sauf pour M. Morane seul.*
- 2. Des sommes considérables ont été englouties dans le travail de géant qu'à nécessité la gare de Saint Lubin, et c'est nous qui payons cela sous forme d'impôt.*
- 3. La gare de Blanlin est perchée dans un pays quasi inaccessible, alors que tout le canton avait demandé l'établissement d'une au Pont-Noir.*
- 4. Celle de Ganland est perdue au milieu des champs, telle un nid d'alouette.*

*Voilà ce qu'à fait l'homme qui avait promis de changer le canton. Il l'a complètement sacrifié à ses propres intérêts ».*

M. Morane proteste de sa bonne foi et répond qu'il n'avait que 15 ans quand le tracé définitif de la voie ferrée a été adopté. Il poursuit : « *par l'influence que j'exerce dans la commission des chemins de fer départementaux, j'ai réussi à faire voter une ligne de Moncontour à La Chèze. Je veux la faire prolonger par une ligne de raccordement avec le Morbihan. Personne mieux que moi ne peut faire aboutir cette question ».*

**Résultats du scrutin** : Morane 1 429, Louët 886

	<b>Morane</b>	<b>Louët</b>
<b>Saint Barnabé</b>	144	60
<b>Le Cambout</b>	45	154
<b>La Chèze</b>	23	85
<b>Coëtlogon</b>	66	87
<b>Saint-Étienne</b>	61	61
<b>La Ferrière</b>	116	44
<b>Plémet</b>	621	59
<b>Plumieux</b>	63	314
<b>La Prénessaye</b>	292	22

**En octobre 1905**, Pierre Guillard, Président du Comité Républicain du canton de La Chèze, sévèrement battu à l'élection du Conseil d'arrondissement de Loudéac, s'adressait aux électeurs en ces termes : « *Constatons qu'il y a dans le canton de la Chèze beaucoup moins de cerveaux que de ventres. Je remercie les cerveaux qui ont voté dimanche pour la cause républicaine.* 3M 155 ».

### **Elections de juillet 1910**

Elles opposent H. Morane, Vice Président du Conseil général, Radiger, avoué à Loudéac, et Boscher, instituteur à Saint Barnabé.

Morane : « *Grâce à l'influence que j'ai acquise dans l'Assemblée départementale, j'ai réussi à faire voter la ligne de la Chèze à La Trinité* ». Il décrit ainsi ses adversaires politiques : « *S'il y a encore de bons instituteurs, celui qui sollicite vos suffrages est un sectaire. Il emploie de grands mots, mais il ignore les choses simples. Il ferait mieux de rester à l'école à apprendre aux enfants la lecture et l'écriture, que de vouloir propager parmi nous des théories presque révolutionnaires, en tout cas haineuses et intolérantes.*

*L'autre, nouveau venu à Loudéac, est un arriviste pressé. C'est un étranger parmi nous. Méfiez-vous du politicien soucieux seulement de ses intérêts personnels ».*

**Le 1er tour de scrutin donne** : M. Morane 1 156 voix, M. Radiger 951 voix, M. Boscher 205 voix.

Résultats du 2<sup>e</sup> tour : Morane 1 546 voix, Radiger 1 031 voix.

	Morane	Radiger
<b>Saint Barnabé</b>	117	122
<b>Le Cambout</b>	64	175
<b>La Chèze</b>	33	75
<b>Coëtlogon</b>	106	66
<b>Saint-Étienne</b>	137	53
<b>La Ferrière</b>	77	74
<b>Plémet</b>	547	226
<b>Plumieux</b>	249	273
<b>La Prénessaye</b>	216	91

### Elections de 1919

Aux élections du 14 octobre 1919, H. Morane sera battu par Auguste Borrel, contrôleur des contributions directes en retraite, par 1 147 voix contre 567.

	Morane	Borrel
<b>Saint Barnabé</b>	51	91
<b>Le Cambout</b>	59	66
<b>La Chèze</b>	20	75
<b>Coëtlogon</b>	24	69
<b>Saint-Étienne</b>	59	59
<b>La Ferrière</b>	17	89
<b>Plémet</b>	169	387
<b>Plumieux</b>	111	154
<b>La Prénessaye</b>	57	157

Borrel était un militant actif, doué d'une influence redoutable et contestable, et sur l'avis duquel se fondait le sous-préfet pour attribuer un poste de fonctionnaire.

**Le 22 octobre 1912** : le sous-préfet se confiait à Borrel : « *Je vous serais obligé de me fournir des renseignements confidentiels sur Jean-Marie Busson, qui sollicite un emploi de facteur* ».

Réponse de Borrel : « *Famille de réactionnaires militants et dangereux ; depuis plus de 30 ans le père est agent électoral de messieurs Mottin. Le fils a été et sera de nouveau embrigadé dans le bataillon sacré du belliqueux vicair Le Roux. Accorder la moindre confiance à ces quémandeurs de place serait une faute* ».

**Le 15 janvier 1913** : le sous-préfet demandait des renseignements sur « *Auguste Sager, demeurant à Saint Julien, lequel sollicite un emploi sur le réseau des chemins de fer de l'état* ». Borrel lui répondit : « *Comme tous les électeurs du Mené (fief Mottin) et de la forge (fief Morane), la famille Sager est inféodée à la réaction. On peut cependant accueillir la demande du jeune homme auquel j'expliquerai qu'il aura à marcher avec nous s'il veut obtenir la faveur qu'il demande. 4Z 9* ».

### **14 mai 1922**

Les élections opposent M. Fraval, docteur et Conseiller Municipal de Plémet, et Fernand Thomas de la Pintièrre, agriculteur, de La Chèze, lequel déclare :

« *Agriculteurs, c'est sur notre dos seul que l'on veut faire baisser le prix de la vie. Des légendes circulent, représentant l'agriculteur, cet artisan de la victoire, comme un être rapace, désireux d'affamer les villes. Pour permettre à ces messieurs qui ne travaillent que 8 heures par jour d'aller au cinéma et au théâtre, on fait baisser le prix de nos produits.*

*Je désire sous le gouvernement de la République, voir :*

- 1. Le retour à l'économie libérale.*
- 2. L'égalité devant l'impôt. La suppression des méthodes inquisitoriales dans la perception des impôts.*
- 3. La liquidation des monopoles d'Etat onéreux et leur rétrocession à l'industrie privée.*
- 4. La réduction du nombre de fonctionnaires.*
- 5. Le rétablissement de la discipline dans les administrations publiques.*
- 6. La réforme de la loi sur la journée de 8 heures, et l'opposition de son application dans l'agriculture.*
- 7. Respect de la liberté du travail dans les entreprises privées. Interdiction de la grève dans les services publics.*
- 8. L'introduction de la représentation professionnelle dans les assemblées ».*

Résultat : M. Thomas de la Pintièrre, 1 139 voix, M. Fraval, 729 voix.

	<b>Thomas</b>	<b>Fraval</b>
<b>Saint Barnabé</b>	116	43
<b>Le Cambout</b>	98	57
<b>La Chèze</b>	77	28
<b>Coëtlogon</b>	74	24
<b>Saint-Étienne</b>	112	9
<b>La Ferrière</b>	77	41
<b>Plémet</b>	261	322
<b>Plumieux</b>	29	92
<b>La Prénessaye</b>	95	113
<b>TOTAL</b>	1139	729

### 14 octobre 1928

Fernand Thomas de la Pintièrre 1 195 voix, Joseph Chapron 1 065 voix.

	<b>Thomas</b>	<b>Chapron</b>
<b>Saint Barnabé</b>	113	122
<b>Le Cambout</b>	156	47
<b>La Chèze</b>	92	33
<b>Coëtlogon</b>	80	43
<b>Saint-Étienne</b>	97	57
<b>La Ferrière</b>	88	55
<b>Plémet</b>	225	419
<b>Plumieux</b>	256	146
<b>La Prénessaye</b>	88	143
<b>TOTAL</b>	1195	1065

### 28 février 1932

Election consécutive au décès de M. Thomas de la Pintièrre. Elles opposent M. Chapron et M. Jégorel, cultivateur, Conseiller Municipal de Plumieux.

**Résultats** : M. Jégorel 1 492 voix, M. Chapron 978 voix.

	<b>Chapron</b>	<b>Jégorel</b>
<b>Saint Barnabé</b>	106	139
<b>Le Cambout</b>	31	205
<b>La Chèze</b>	52	70
<b>Coëtlogon</b>	28	104
<b>Saint-Étienne</b>	47	111
<b>La Ferrière</b>	53	89
<b>Plémet</b>	450	281
<b>Plumieux</b>	55	377
<b>La Prénessaye</b>	156	116
<b>TOTAL</b>	978	1492

### 7 octobre 1934

Les élections opposent M. Jégorel et M. Audrain, commerçant au Vaublanc, La Prénessaye, candidat socialiste S.F.I.O.

Résultats : M. Jégorel 1 651 voix, M. Audrain 557 voix.

	<b>Jégorel</b>	<b>Audrain</b>
<b>Saint Barnabé</b>	172	35
<b>Le Cambout</b>	200	15
<b>La Chèze</b>	94	27
<b>Coëtlogon</b>	113	12
<b>Saint-Étienne</b>	143	20
<b>La Ferrière</b>	116	25
<b>Plémet</b>	288	295
<b>Plumieux</b>	415	11
<b>La Prénessaye</b>	110	137
<b>TOTAL</b>	1651	577

### 17 octobre 1937

Paul Morane, né le 14 juin 1901 à Paris, ingénieur, domicilié à Plémet, est élu Conseiller Général du canton de Plouguenast.

## 23 septembre 1945

Louis Martin, cultivateur, né le janvier 1889, Maire de Plémet, est élu Conseiller Général.

### Elections cantonales de 1949

Elles opposent :

- André Fairier, né le 30 juillet 1901 à Matignon, Maire de La Chèze, socialiste.
- Joseph Auffray, né le 31 août 1911 à Plémet, cultivateur, Maire de Plémet, républicain action sociale.
- Roger Houédé, né le 9 septembre 1911 à Plumieux, horloger, Union républicaine, résistant et antifasciste (parti communiste).
- Roger Gillard, né le 3 juin 1911 à Plumieux, notaire, RPF. (20W 87)
- **1er tour :**

	<b>Auffray</b>	<b>Fairier</b>	<b>Gillard</b>	<b>Houédé</b>
<b>Saint Barnabé</b>	187	136	69	53
<b>Le Cambout</b>	31	250	27	70
<b>La Chèze</b>	21	176	54	42
<b>Coëtlogon</b>	44	91	70	32
<b>Saint-Étienne</b>	69	152	71	31
<b>La Ferrière</b>	43	116	68	35
<b>Plémet</b>	359	267	452	254
<b>Plumieux</b>	106	387	190	140
<b>La Prénessaye</b>	69	152	71	31
<b>TOTAL</b>	940	1697	1150	740

### 2è tour :

	<b>Fairier</b>	<b>Gillard</b>	<b>Houédé</b>
<b>Saint Barnabé</b>	194	245	31
<b>Le Cambout</b>	335	51	29
<b>La Chèze</b>	207	75	19
<b>Coëtlogon</b>	119	89	26
<b>Saint-Étienne</b>	222	97	9
<b>La Ferrière</b>	182	109	16
<b>Plémet</b>	400	829	208
<b>Plumieux</b>	465	270	98
<b>La Prénessaye</b>	169	235	66
<b>TOTAL</b>	2293	2000	502

### **17 avril 1955 :**

Les élections opposent :

- Mme Louise Stéphan, née le 4 avril 1893 à Plémet. Adjointe au Maire de Coëtlogon. Sans profession. Action familiale et sociale.
- André Fairier, Conseiller sortant.
- François Raulo, né le 14 avril 1914, à Loudéac. Maréchal ferrant à Blanlin, Saint Barnabé. Président de l'Amicale laïque. Communiste.

	<b>Raulo</b>	<b>Fairier</b>	<b>Stéphan</b>
<b>Saint Barnabé</b>	194	245	31
<b>Le Cambout</b>	8	413	14
<b>La Chèze</b>	19	243	38
<b>Coëtlogon</b>	11	132	123
<b>Saint-Étienne</b>	222	97	9
<b>La Ferrière</b>	6	210	61
<b>Plémet</b>	104	921	260
<b>Plumieux</b>	24	560	179
<b>La Prénessaye</b>	49	298	80
<b>TOTAL</b>	293	3268	955
<b>Pourcentage</b>	6,5 %	72,4 %	21,1 %

Les programmes des trois candidats gravitaient autour des mêmes thèmes :

- L'entretien des routes et l'aide aux communes pour l'entretien des chemins ruraux, l'achèvement de l'électrification du canton
- L'adduction d'eau
- L'amélioration de l'habitat humain et animal (tuberculose bovine)

Fairier et Stéphan sont favorables à une aide aux écoles privées. Raulo s'y oppose :  
« *Nous sommes laïques, et nous condamnons toute subvention ou aide aux écoles privées* ».

### **Elections du 11 juin 1961**

Elles opposent :

- André Fairier, Conseiller sortant
- Louis Piton, né le 14 juin 1921 à Rennes, docteur en médecine, Maire de Plémet. Modéré, défense des intérêts cantonaux.
- François Raulo

- René Lantoine, né le 17 août 1931 à Kermaria Sulard. Défense des intérêts cantonaux (extrême droite)

**1er tour :**

	<b>Fairier</b>	<b>Lantoine</b>	<b>Piton</b>	<b>Raulo</b>
<b>Saint Barnabé</b>	361	7	64	39
<b>Le Cambout</b>	396	0	25	6
<b>La Chèze</b>	263	5	26	15
<b>Coëtlogon</b>	145	0	109	2
<b>Saint-Étienne</b>	210	4	37	5
<b>La Ferrière</b>	183	3	113	6
<b>Plémet</b>	137	10	1392	47
<b>Plumieux</b>	554	7	208	16
<b>La Prénessaye</b>	164	2	262	46
<b>TOTAL</b>	2413	38	2236	182

**2è tour :**

	<b>Fairier</b>	<b>Piton</b>
<b>Saint Barnabé</b>	415	101
<b>Le Cambout</b>	432	38
<b>La Chèze</b>	312	25
<b>Coëtlogon</b>	161	128
<b>Saint-Étienne</b>	248	39
<b>La Ferrière</b>	200	127
<b>Plémet</b>	182	1532
<b>Plumieux</b>	635	241
<b>La Prénessaye</b>	226	332
<b>TOTAL</b>	2811	2563

## Elections de 1967

### 1er tour :

	<b>Fairier</b>	<b>Piton</b>	<b>Raulo</b>
<b>Saint Barnabé</b>	224	56	76
<b>Le Cambout</b>	306	39	14
<b>La Chèze</b>	259	28	39
<b>Coëtlogon</b>	109	108	14
<b>Saint-Étienne</b>	203	37	8
<b>La Ferrière</b>	170	96	11
<b>Plémet</b>	152	1293	86
<b>Plumieux</b>	426	226	35
<b>La Prénessaye</b>	171	203	56
<b>TOTAL</b>	2293	2000	502

### 2è tour :

	<b>Connan</b>	<b>Piton</b>	<b>Courtel</b>	<b>Fairier</b>
<b>Saint Barnabé</b>	316	65	46	35
<b>Le Cambout</b>	256	72	42	213
<b>La Chèze</b>	50	29	50	174
<b>Coëtlogon</b>	34	153	21	21
<b>Saint-Étienne</b>	75	65	28	67
<b>La Ferrière</b>	46	119	47	57
<b>Plémet</b>	45	1478	95	0
<b>Plumieux</b>	122	302	61	111
<b>La Prénessaye</b>	58	263	128	0
<b>TOTAL</b>	771	2546	518	678

Louis Piton est réélu au premier tour en 1973. Il n'avait contre lui que Georges Courtel, candidat communiste, de la Prénessaye.

## **II. ELECTIONS LEGISLATIVES METTANT EN JEU DES PLEMETAIS**

François Delaizire fut député du 1er octobre 1791 au 21 septembre 1792 et Pierre Carré de 1815 à 1820. En 1839, pressenti pour être le candidat constitutionnel, Louis Aimé Carré Kérisouët ne se présenta qu'à contre cœur et refusa un projet d'affiche conçu en ces termes : « *les électeurs qui désirent avoir pour député un homme ami de nos libertés et de la tranquillité publique, essentiellement attaché à la Révolution de juillet, à la charte de 1830 et à la dynastie actuelle, mais ennemi de tout ce qui tend à compromettre nos institutions, sont invités à réunir nos suffrages sur M. Aimé Carré Kérisouët, maître des forges du Vaublanc et Maire de Plémet, qui réunit toutes ces conditions et offre toute garantie d'indépendance* ».

### **Résultats du 1er tour :**

- Glais Bizoin : 58 voix
- Du Plessix de Grenedan : 36 voix
- Carré Kérisouët : 24 voix
- Morhéry : 1 voix

### **Résultats du 2è tour :**

- Glais Bizoin : 72 voix - élu
- Carré Kérisouët : 22 voix
- Du Plessix de Grenedan : 4 voix

### **Scrutin de mai 1869**

Elles opposent Ernest Carré Kérisouët, le baron de Janzé, ancien député, et de Villeneuve.

De Villeneuve, conservateur libéral, déclare : « *Je soutiendrai l'Empereur et sa dynastie* ». Avant le scrutin, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre confidentielle au Préfet : « *M. le Préfet, je m'empresse de vous faire connaître que le gouvernement est disposé à accorder à M. Carré Kérisouët son soutien, même officiel, si le candidat le demande. Vous êtes donc pleinement autorisé à le soutenir, dans la mesure que vous jugerez nécessaire, pour éviter l'éventualité d'un deuxième tour de scrutin* ».

Le sous-préfet aurait déclaré : « *Dans le canton de La Chèze, il n'y aura que des ivrognes et les gens tarés à voter pour M. de Janzé* ».

Résultats : Carré Kérisouët est élu avec 15 016 voix, contre 6 417 à De Janzé, et 3 487 à De Villeneuve.

Les partisans de M. De Janzé prétendent que six électeurs de Plémet leur auraient affirmé avoir déposé dans l'urne un bulletin au nom de De Janzé. Or le dépouillement n'a attribué que 2 voix à De Janzé. Les électeurs, interrogés, ne confirment pas. 3M 121.

**Législatives de 1871** : Carré Kérisouët est réélu.

### **Législatives de février 1876** :

Elles opposent M. Veillet et E. Carré Kérisouët.

En 1873, Carré Kérisouët déclare : « *Notre politique a été constamment en accord avec celle qu'a suivie M. Thiers, l'éminent homme d'Etat, le grand citoyen, le libérateur de la France* ».

**Le 4 février 1875** : 54 personnes, dont dix prêtres, se réunissent à Loudéac pour choisir un candidat à la députation. C'est à l'issue de cette réunion que M. Veillet accepte d'être candidat.

A Merdrignac le jour du scrutin, M. Cebillot, avocat près de la justice de paix à Merdrignac, présente M. Veillet comme un incapable, ne valant même pas le quart d'un Conseiller Municipal.

**Résultat** : Veillet est élu avec 9 700 voix contre 8 518 à Carré Kérisouët.

La campagne électorale fut des plus mouvementée :

*« Je soussigné, François Berthelot, vicaire à Plouguenast, déclare sur l'honneur n'avoir jamais tenu le propos qu'on me prête sur le compte de M. Carré Kérisouët : « Ce macro là enterre ses enfants dans son jardin ».*

Des électeurs de Loudéac affirment de la manière la plus positive que les campagnes ont été parcourues par les prêtres, et sollicitées, par des moyens les plus odieux, de voter contre le candidat républicain. Le clergé de Loudéac, oppose le plus catégorique des démentis. *« Nous, électeurs de La Ferrière (40 signatures), affirmons que la protestation signée par trois électeurs de La Ferrière prétendant que M. le Recteur et M. le Vicaire ont violemment attaqué M. Carré Kérisouët confidentiellement dans les maisons et publiquement en chaire, le traitant de rouge, communard, socialiste, etc... est fausse, et constitue une calomnie contre le clergé de la paroisse ».*

Les résultats seront finalement annulés. Les électeurs retourneront aux urnes le 21 mai 1876. M. Carré Kérisouët sera élu avec 10 213 voix, contre 8 524 à M. Veillet.

### **Législatives de 1936**

Elles opposent :

- Paul Morane, né le 14 juin 1901, ingénieur civil, propriétaire à Plémet, républicain URD
- Henri Le Vézouët, député sortant, Maire de Loudéac, Vice Président du Conseil Général, candidat républicain
- Romain Boquen, cultivateur à Bellevue en Ruca, socialiste SFIO
- Henri Dieulangard, huissier à Lorient, propriétaire rural à Grâce-Uzel, père de 10 enfants, démocrate populaire
- Joseph Debord, employé aux chemins de fer, domicilié à Saint-Brieuc, communiste.

Le Vézouët déclare : *« La succession des scandales nés du relâchement des mœurs d'après-guerre et la frénésie de la spéculation, mettent au premier plan des soucis actuels, une lutte décisive contre la corruption. Il s'agit de frapper à la fois les corrompus et de réprimer les corrupteurs. Il faut édicter des règles strictes d'incompatibilités parlementaires. Il faut créer un système de contrôle des fortunes parlementaires.*

*Nous posons en principe : l'intérêt collectif l'emporte sur les intérêts privés. La fonction économique a désormais un caractère social qui la met au service de tous et non plus de quelques uns. Nous concevons une économie organisée et orientée en fonction des besoins collectifs et non plus des profits individuels, ceux-ci devant perdre tout caractère spéculatif et cesser d'être un facteur d'anarchie.*

*Nous proposons la baisse du loyer de l'argent, et le maintien du pouvoir d'achat de la classe paysanne ».*

Profession de foi de Morane : « *Contre moi se présente une coalition de quatre adversaires dont trois, Debord, Boquen et Dieulangard, adhèrent officiellement au front révolutionnaire, et dont le quatrième, M. Le Vézouët, en est le complice, et en serait demain le prisonnier s'il était réélu.*

*Electeurs, vous avez à choisir entre deux drapeaux.*

*Le drapeau rouge ! qui porterait au pouvoir la dictature du front populaire, qui détruirait toutes vos libertés, qui amènerait des désastres encore plus grands que le Cartel de 1932. Et le drapeau tricolore ! qui symbolise l'Union de tous les français fermement attachés aux principes républicains de liberté, de justice et de paix.*

*Les transporteurs ne doivent pas être sacrifiés au profit du rail.*

*Les ouvriers doivent être protégés par la fermeture des frontières aux ouvriers étrangers, et même si besoin en est, par le refoulement de ceux-ci. Il faut fermer nos frontières aux produits agricoles étrangers.*

*Il faut garantir la liberté pour les bouilleurs de cru. Il faut diminuer les charges fiscales pesant sur les entreprises et décider la fourniture exclusive de produits français aux administrations françaises ».*

Paul Morane bénéficiait du soutien, entre autres, de son oncle Louis Carré, Conseiller Général du canton de Plouguenast.

**Résultats** : Morane 7 556 voix, élu. Le Vézouët 5 810 voix, Boquen 881, Dieulangard 635, Debord 172.

Commentaires du préfet : « *M. Morane représente les éléments de droite et a été élu avec l'appui des ligues et du clergé* ». 3M 136.

Autres députés de l'arrondissement de Loudéac :

- Glais Bizoin, de 1831 à 1849 et de 1863 à 1870, membre du gouvernement de défense nationale en 1870, siégeait à l'extrême gauche.
- Veillet, en 1876 et de 1877 à 1878, maire de Coëtlogon de 1884 à sa mort en 1892. Siégeait à droite.
- Janzé, de 1863 à 1869, de 1878 à 1881 et de 1882 à 1885. Conservateur libéral, siégeait au centre-gauche.
- Boscher Delangle, de 1881 à 1885, extrême droite.
- Le Cerf, Maire de Mûr de Bretagne, de 1889 à 1898, droite royaliste.
- Mando, de Langast, de 1898 à 1924, gauche démocratique.
- Le Vézouët, de 1928 à 1936, Maire de Loudéac, gauche radicale.
- Morane, de 1936 à 1942.
- Marie-Madeleine Dienesch, de 1945 à 1981, MRP puis apparentée RPR. Secrétaire d'état sous De Gaulle et Pompidou, dans différents gouvernements de 1968 à 1974.
- Didier Chouat, de 1981 à 1993. Socialiste, Maire de Loudéac.

En dehors de ces dates, il s'agissait de scrutins de listes.

Extraits de : « *Les députés Bretons de 1789 à 1983* » par Jean Pascal.



François-René CARRE des Tourelles. Laval 1718 - Lanouée 10-5-1784  
Premier directeur associé des forges de Lanouée. Epousa le 19 avril 1760,  
Marie DELAIZIRE, sœur du premier Maire de Plémet

François-Marie CARRE  
Lanouée le 21-2-1762

Pierre-Louis Alexandre CARRE. Baptisé à Lanouée le 18 mai 1768. La date  
de sa mort est inconnue. Député de l'arrondissement de Loudéac de 1815 à  
1820. Maire de Plémet d 1814 à 1831 (?). Conseiller Général de 1809 à 1831  
(?).

Louis-Alexis CARRE. Lanouée 1769. Le Vaublanc 1834. Président du  
canton de Plémet pendant la révolution (signait Carré jeune). Maire de Plémet  
de 1832 à 1834. Conseiller Général de 1818 à 1834. Epousa M. CORMIER  
DES FOSSES, héritière de la terre de Kérisouët près de Pontivy, dont il prit le  
nom pour se distinguer de ses frères.

Charles CARRE  
Conseiller Général en  
1832

Felix-Pierre CARRE. Laval le 4-11-  
94 Langast Fév. 1866. Maire de  
Langast. Député le 23 avril 1848

Louis-Aimé CARRE KERISOUET. Pontivy le 7-1-  
1807. Mars 1864 - Maire de Plémet de 1834 (?) à  
1864. Conseiller Général de 1848 à 1864. Marié à  
Hélène Marie POULAIN DEST VICGUET

Hortense, mariée à N. DE  
BARRERE, puis à Julien  
TASLE, Conseiller à la cour  
de Rennes

Julie, mariée à François  
De la GOUBLAYE DE  
MENORVAL

Virginie, mariée à N.  
DE BAHUNS,  
marquis de Liscouet

Louis CARRE -KERISOUET, membre  
du Conseil supérieur des haras.  
Président de la chambre de commerce  
de Saint-Brieuc. Conseiller Général de  
1864 à 1880. Meurt en 1889 sans  
postérité.

Ernest CARRE KERISOUET. Lamballe 24 août 1832. Paris 15  
décembre 1877 - Président de la société hippique bretonne.  
Député en 1869, 1871 et 1876. Promu Général de brigade le 6-  
11-1870. Maire de Plémet de 1864 à 1877. Conseiller Général  
du canton de Merdrignac de 1863 à 1877. Vice président du  
Conseil Général de 1871 à 1875. N'eut que des filles d'Anna  
BULLOURDE, qui épousa en secondes noces, en 1881 Henri  
Vincent DEPAUL. Unes des filles d'Ernest CARRE  
KERISOUET épousa H. MORANE, qui fut Conseiller Général  
de 1898 à 1919. Leurs fils Paul devint Conseiller Général et fut  
élu député en 1936, avec le soutien de son oncle, Louis CARRE,  
Conseiller Général de Plouguenast.

Louise-Marie-Julie épousa en 1860 Philippe-Antoine  
MOTTIN, lequel fut Conseiller Général de 1885 à  
1898 et Maire de Plémet de 1879 à 1898. Leurs fils  
Louis, fut Maire de Plémet de 1905 à 1908.

## ANNEXE XXIII

### LES MAIRES DE PLEMET DEPUIS LA REVOLUTION DE 1789

#### Remarque :

De l'an XII (1804) à 1814, les Conseillers Municipaux ont été nommés, puis élus, de 1816 à nos jours. Les Maires et adjoints ont été nommés de 1808 à 1875, pendant la guerre 1939-1945, et élus en 1871 et à partir de 1876.

#### Première élection d'un Maire de Plémet. Elle eut lieu du 9 au 14 mars 1790.

**9 mars** : après la convocation faite par M. le Recteur Le Jolly au prône de la grand-messe, les citoyens actifs de la paroisse se sont rassemblés dans l'église, à l'effet de fournir la municipalité de Plémet. M. le Recteur a dit que toutes les actions des chrétiens devaient être précédées de la prière : en conséquence, l'assemblée s'étant mise à genoux, M. le Recteur a récité le Vini Sanctu Spiritu, qui a été répondu par l'assemblée. M. le Recteur a ensuite expliqué quel était l'objet de la réunion, puis après avoir nommé le Président et le secrétaire de séance, chacun a procédé à la prestation de serment, prescrit par l'Assemblée Nationale : *« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, et au Roy, de maintenir la Constitution du royaume, et de choisir dans mon âme et conscience, les plus dignes et les plus capables de bien remplir les places »*.

**10 mars** : l'assemblée s'est occupée à l'élection du Maire. Les suffrages ayant été recueillis, ouverts, dépouillés, M. François Delaizire, maître des forges du Vaublanc a réuni 218 suffrages sur 242 votants, et en conséquence a été proclamé Maire. Le Président a ensuite invité l'assemblée à procéder à l'élection de cinq autres membres. Les scrutins étant recueillis et la nuit étant survenue, M. le Président a fait enfermer les bulletins dans une armoire.

**12 mars** : les scrutateurs ont ouvert et dépouillé les scrutins du 10. Personne n'a réuni la pluralité absolue des suffrages. En conséquence, on a été obligé de commencer un second tour de scrutin, dont on a recueilli les bulletins et dépouillé une partie. Mais étant près de huit heures du soir, l'assemblée s'est séparée, et convoquée à demain sept heures du matin.

**13 mars** : les scrutateurs ont continué le dépouillement des bulletins d'hier, dont le résultat sur le nombre de 174 votants a donné 123 suffrages à Chapel, prêtre, et Moro agriculteur, 122 à Jean Le Jolly recteur, 96 à Jean Martin de Pastoger, et 121 à Berthelot, greffier de la Tronchaye. Ces derniers ont été proclamés officiers municipaux. Jean-Baptiste Le Maître, sénéchal de la Tronchaye a été élu procureur de la commune. Enfin, l'assemblée a procédé à l'élection des douze notables.

**14 mars** : les suffrages se sont réunis sur François Martin de La Ville Guillaume, François Berthelot du bourg, Joseph Blouin du Bos-Joselin, Louis Lucas de La Sépellière, François Le Clerc de Marguet, Louis Ruello de La Morois, René Berthelot de Bublion, Marc Blanchec de La Mégrière, Olivier Guillemot de Saint-Sauveur le Bas, Pierre Rumel de Saint Lubin, Louis Guillemot de Lancray Marcadé, Jean-Louis Vautier de La Rautiais, qui ont été proclamés notables. Ainsi, toutes les nominations étant faites, M. le Président a dissout l'assemblée et a déclaré la séance levée.

Boudard, secrétaire

### **13 novembre 1791**

Election de la 2<sup>e</sup> municipalité de Plémet.

Sur 32 votants, Louis Guillemot a réuni 23 suffrages, et a été proclamé Maire de Plémet. Joseph Moro et François Berthelot ont été proclamés officiers municipaux. Jean Martin, de Pastoger a été élu procureur de la commune. Et l'heure de la grand-messe étant arrivée, le Président, de l'avis de l'assemblée, a renvoyé à l'issue pour continuer l'opération. La messe finie et l'assemblée formée, on a procédé au scrutin pour l'élection des onze notables.

Et croiant avoir satisfait à l'esprit de la loi, le Président a déclaré l'assemblée dissoute. Arrêté en assemblée en l'église de Plémet, le jour étant que devant, collationné à l'original et signé Louis Guillemot Président, et Boudard secrétaire. 1L 406.

### **9 décembre 1792**

Chaque votant a écrit ou fait écrire son billet par un scrutateur, et avant de remettre son dit billet dans le vase, aiant la main levée a prononcé : « *Je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant, et de choisir en mon âme et conscience les personnes les plus dignes de la confiance publique, sans y être détourné par dons, promesses, sollicitations ou menaces* ».

François Delaizire est élu Maire de Plémet. 1L 406.

**Avril 1794** : Delaizire est réélu Maire de Plémet.

**1er novembre 1794** : Joseph Moro est élu Maire de Plémet.

**Octobre 1795** : les municipalités communales sont remplacées par des municipalités cantonales.

**Août 1795** : Louis Alexis Carré, ultérieurement Carré Kérisouët, maître des forges du Vaublanc est élu Président du canton de Plémet.

Les municipalités de commune sont rétablies le 28 pluviôse an VIII (16 février 1800). Les municipalités de canton sont supprimées dans le même temps.

**1800 Genissel** Maire provisoire.

**25 thermidor an VIII (12 août 1800)** - Maire : Joseph Blouin. 4Z 107.

**20 décembre 1807** : François Berthelot, notaire, et Gilles Macé, buraliste, sont nommés adjoints.

**8 janvier 1808** :

Sont nommés :

- Maire : Joseph Blouin, arpenteur.
- Adjoints : Gilles Macé, Pierre Carré, maître des forges du Vaublanc qui prêtent serment.

« *Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire, et fidélité à l'Empereur* ».

## **1814**

Le 13 juin 1814, Pierre Louis Alexandre Carré, maître des forges du Vaublanc, est nommé Maire de Plémet, et prête serment : « *Je jure fidélité au roi* ». 3M 140.

## **2 janvier 1826**

Séance de renouvellement du maire et de ses adjoints, nommés par le Préfet.

- Maire : Pierre Carré
- 1er adjoint : Gilles Macé
- 2è adjoint : Mathurin Martin, qui prêtent serment :

« *Je jure fidélité au Roy, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume* ».

## **De 1832 (?) à 1834**

Maire : Louis Alexis Carré Kérisouët.

## **21 décembre 1834**

Sont nommés :

- Maire : Louis Aimé Carré Kérisouët
- 1er adjoint : Mathurin Martin
- 2è adjoint : Pierre Joseph Guillard

## **Mai 1838**

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Louis Aimé, du Vaublanc
- 1er adjoint : Martin Mathurin, de Pastoger, cultivateur
- 2è adjoint : Daubert Mathurin, du bourg, cultivateur

## **9 mai 1852**

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint : Macé Henri, buraliste et instituteur
- 2è adjoint : Martin Mathurin, qui prêtent serment : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président* ».

## **25 août 1860**

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint : Macé Henri,
- 2è adjoint : Lucas Jean-René

**17 février 1863** : J. M. Orin est nommé adjoint, en remplacement de H. Macé démissionnaire.

### **7 septembre 1865**

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Ernest
- 1er adjoint : Orin Jean-Marie, négociant
- 2è adjoint : Martin Yvon

### **17 mai 1871**

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Ernest
- 1er adjoint : Martin Yvon
- 2è adjoint : Daubert Pierre-Marie

### **4 janvier 1875**

Installation du nouveau Conseil. Maire : Carré Kérisouët.

### **21 janvier 1878**

- Maire : Le Breton
- 1er adjoint : Daubert Pierre-Marie
- 2è adjoint : Tual Jean

### **28 juillet 1878**

- Maire : Daubert Pierre-Marie
- 1er adjoint : Tual Jean
- 2è adjoint : Pierre Ruello

### **30 novembre 1879**

- Maire : Philippe Antoine Mottin, propriétaire à Launay-Guen
- 1er adjoint : Joseph Le Floch, de la Pierre Longue
- 2è adjoint : Pierre Ruello, de La Morois

### **23 janvier 1881**

- Maire : Philippe Antoine Mottin
- 1er adjoint : Pierre Ruello
- 2è adjoint : Joseph Le Floch

### **Mai 1884 :**

Sont élus :

- Maire : Philippe Mottin
- 1er adjoint : Pierre Ruello
- 2è adjoint : Louis Martin

**Mai 1888 :**

Sont élus :

- Maire : Philippe Mottin
- 1er adjoint : Louis Martin
- 2è adjoint : Pierre Ruello

**Mai 1892 :**

Sont élus :

- Maire : Philippe Mottin
- 1er adjoint : Louis Martin
- 2è adjoint : Joseph Le Floch

**17 mai 1896 :**

Sont élus :

- Maire : Philippe Mottin
- 1er adjoint : Louis Martin
- 2è adjoint : Joseph Le Floch

**11 septembre 1898 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin, cultivateur, né le 20 mai 1850
- 1er adjoint : Joseph Le Floch
- 2è adjoint : Henri Martin

**20 mai 1900 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin
- 1er adjoint : Joseph Le Floch
- 2è adjoint : Henri Martin

**19 mai 1904 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin
- 1er adjoint : Louis Vrot
- 2è adjoint : Henri Martin

**29 janvier 1905 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin
- 1er adjoint : Louis Vrot
- 2è adjoint : Jean Névoit

**3 mai 1908 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin, négociant, né le 7 janvier 1855
- 1er adjoint : Louis Vrot, cultivateur
- 2è adjoint : Jean Néivot, cultivateur, né à Plessala

**Mai 1912 :**

Sont élus :

- Maire : Le Comte De Pelet, né le 7 septembre 1880 à Langres (Haute Marne)
- 1er adjoint : Joseph Le Floch, mécanicien
- 2è adjoint : Pierre Leclerc, bourrelier

**1918 :**

- Maire : Le Floch

**13 décembre 1919 :**

Sont élus :

- Maire : Joseph Laîné, boulanger, né le 13 août 1872
- 1er adjoint : Eugène Guibert, menuisier, né le 6 avril 1876
- 2è adjoint : Joseph Audrain, commerçant à Saint-Lubin, né le 27 mars 1873

**17 mai 1925 :**

Sont élus :

- Maire : Jules Loison, instituteur, né à Plémet le 9 septembre 1862
- 1er adjoint : Pierre Crétel, cultivateur, né le 16 octobre 1879
- 2è adjoint : Ange Treussard, charpentier, né à La Prénessaye le 23 avril 1883

**19 mai 1928 :**

Sont élus :

- Maire : Jules Loison
- 1er adjoint : Joseph Laîné
- 2è adjoint : Ange Treussard

**15 mai 1935 :**

Sont élus :

- Maire : Joseph Audrain
- 1er adjoint : Louis Martin
- 2è adjoint : Louis Leclairche, chef d'entreprise générale de bâtiment

**Août 1944 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin, cultivateur
- 1er adjoint : Louis Leclainche
- 2è adjoint : Jean Rochard, marchand de bestiaux, maréchal ferrant

**Mai 1945 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Martin
- 1er adjoint : Louis Leclainche
- 2è adjoint : Henri Névoz, cultivateur

**31 octobre 1947 :**

Sont élus :

- Maire : Joseph Auffray, cultivateur
- 1er adjoint : Henri Névoz
- 2è adjoint : Albert Jan, hongreur, vétérinaire de campagne, tueur de cochons

Election de Valérie Daniel, 1ère femme à être élue au Conseil Municipal de la commune

**9 mars 1953 :**

Sont élus :

- Maire : Joseph Auffray, cultivateur puis commerçant aubergiste
- 1er adjoint : Henri Névoz
- 2è adjoint : Théophile Houssaye, contremaître à la scierie Martin
- 3è adjoint : Pierre Le Lay, vétérinaire. Ancien Président de la Vigilante. Oncle de Patrick Le Lay, directeur de TF1.

**21 mars 1959 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Piton, médecin
- 1er adjoint : Henri Névoz
- 2è adjoint : Roger Gillard, notaire

**Mars 1965 :**

Sont élus :

- Maire : Louis Piton, médecin
- 1er adjoint : Henri Névoz
- 2è adjoint : Pierre Morel, cultivateur

**Mars 1971 :**

Sont élus

- Maire : Louis Piton
- 1er adjoint : Maurice Badoual, marchand de bestiaux
- 2è adjoint : Jean Chapel, cultivateur
- 3è adjoint : Prosper Le Guellec, Directeur de l'école publique des garçons de Plémet

**Mars 1977 :**

Sont élus

- Maire : Louis Piton
- 1er adjoint : Maurice Badoual
- 2è adjoint : Hubert Raul, ébéniste, responsable d'entretien à Bodiffé
- 3è adjoint : Jean Chapel

**Mars 1983 :**

Sont élus

- Maire : Louis Piton
- 1er adjoint : Maurice Badoual
- 2è adjoint : Hubert Raul
- 3è adjoint : Eugène Le Floch, Instituteur puis commerçant puis agent d'assurance
- 4è adjoint : Claude Lorand, moniteur d'auto-école

**Mars 1988 :**

Sont élus

- Maire : Louis Piton
- 1er adjoint : Claude Le Boucher, notaire
- 2è adjoint : Claude Lorand
- 3è adjoint : Joseph Nicot, cultivateur
- 4è adjoint : Louis Le Maître, cultivateur
- 5è adjoint : Pierre Simon, commerçant

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE I</b>	Magistrature Blouin	page 3
<b>CHAPITRE II</b>	Magistrature Pierre Carré	page 6
<b>CHAPITRE III</b>	Magistrature Louis-Alexis Carré Kérisouët	page 12
<b>CHAPITRE IV</b>	Magistrature Louis-Aimé Carré Kérisouët	page 13
<b>CHAPITRE V</b>	Magistrature Ernest Carré Kérisouët	page 24
<b>CHAPITRE VI</b>	Magistrature Le Breton	page 30
<b>CHAPITRE VII</b>	Magistrature Daubert	page 31
<b>CHAPITRE VIII</b>	Magistrature Philippe Mottin	page 32
<b>CHAPITRE IX</b>	Magistrature Martin	page 41
<b>CHAPITRE X</b>	Magistrature Louis Mottin	page 43
<b>CHAPITRE XI</b>	Magistrature Martin	page 47
<b>CHAPITRE XII</b>	Magistrature De Pelet	page 48
<b>CHAPITRE XIII</b>	Décisions liées à la guerre 1914-1918	page 49
<b>CHAPITRE XIV</b>	Magistrature Lâiné	page 51
<b>CHAPITRE XV</b>	Magistrature Loison	page 53
<b>CHAPITRE XVI</b>	Magistrature Audrain	page 58
<b>CHAPITRE XVII</b>	Décisions liées à la guerre 1939-1945	page 61
<b>CHAPITRE XVIII</b>	Magistrature Martin (les 3 Maires nommés Martin se prénommaient Louis)	page 63
<b>CHAPITRE XIX</b>	Magistrature Auffray	page 64
<b>CHAPITRE XX</b>	Magistrature Piton	page 68
<b>ANNEXE I</b>	Les épidémies à Plémet à la fin du 18 <sup>e</sup> siècle	page 79
<b>ANNEXE II</b>	Première reconstruction de l'église	page 88
<b>ANNEXE III</b>	Etat du district de Loudéac vers 1790	page 91
<b>ANNEXE IV</b>	Sœurs de la Sagesse	page 98
<b>ANNEXE V</b>	Population de Plémet aux différents recensements	page 101
<b>ANNEXE VI</b>	Conflit Louis-Alexis Carré-Kérisouët - Clergé paroissial	page 102
<b>ANNEXE VII</b>	Petite histoire de la 164 bis	page 106
<b>ANNEXE VIII</b>	L'affaire du polygone de Bublion	page 114
<b>ANNEXE IX</b>	Conflit Ernest Carré Kérisouët - Clergé paroissial	page 116
<b>ANNEXE X</b>	Cimetière	page 122
<b>ANNEXE XI</b>	Ecoles du Vaublanc	page 125
<b>ANNEXE XII</b>	Elections de 1881	page 129
<b>ANNEXE XIII</b>	La voie ferrée Loudéac - La Brohinière	page 130
<b>ANNEXE XIV</b>	Deuxième reconstruction de l'église	page 136
<b>ANNEXE XV</b>	Séparation de l'église et de l'état	page 141
<b>ANNEXE XVI</b>	Commune du Vaublanc	page 144
<b>ANNEXE XVII</b>	Les sanatoria de Bodiffé et de Bel-Air	page 150
<b>ANNEXE XVIII</b>	Petite histoire des forges du Vaublanc	page 158
<b>ANNEXE XIX</b>	Le Lié	page 175
<b>ANNEXE XX</b>	Plémet au milieu du 19 <sup>e</sup> siècle	page 178
<b>ANNEXE XXI</b>	La résistance à Plémet	page 189

